



Anaïs GABORIAUD
Chargée d'études

Maguelonne GRASSET
Chargée de Concertation

Comité de Projet

Ferme Eolienne Les Laubies

Communes des Laubies (48)

17h00 – Les Laubies (48) – 20/08/2026





| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

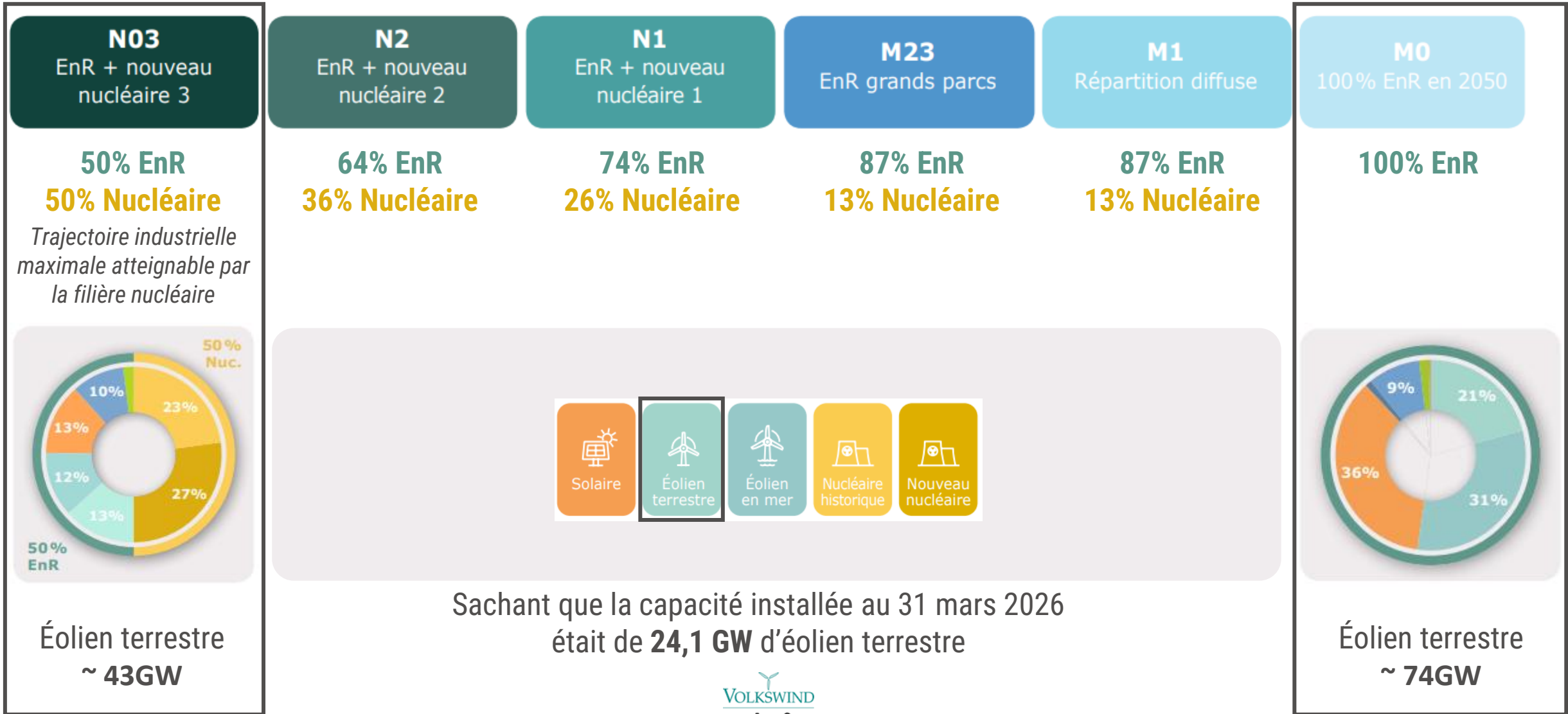
03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET



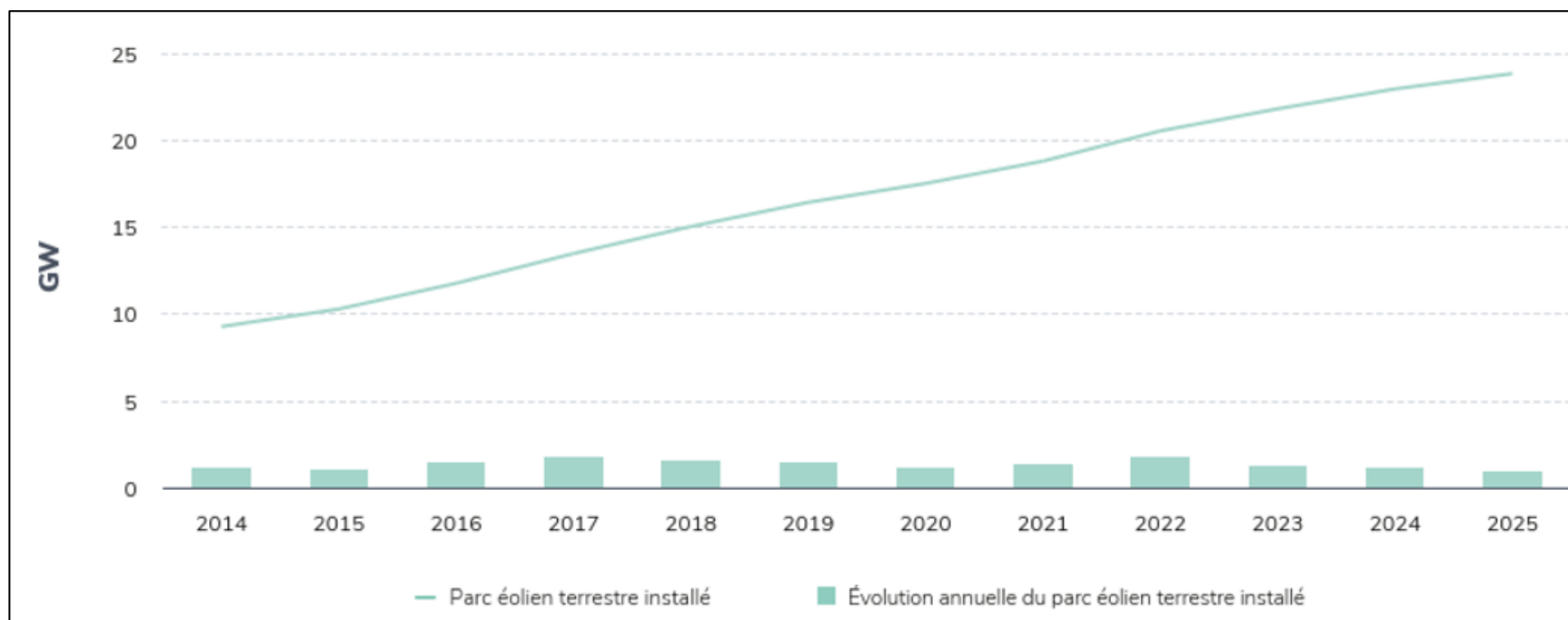
01 Contexte énergétique

On a besoin des EnR ! (Les futurs énergétiques 2050 – RTE)



Bilan en France

Développement de l'éolien terrestre (Bilan électrique RTE 2025)



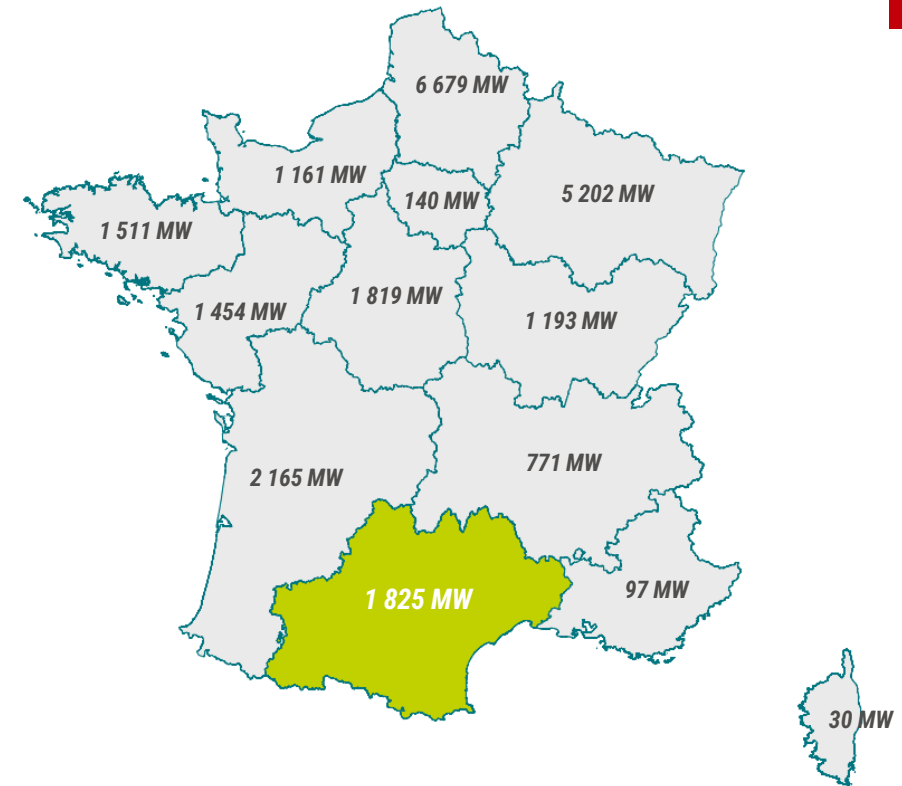
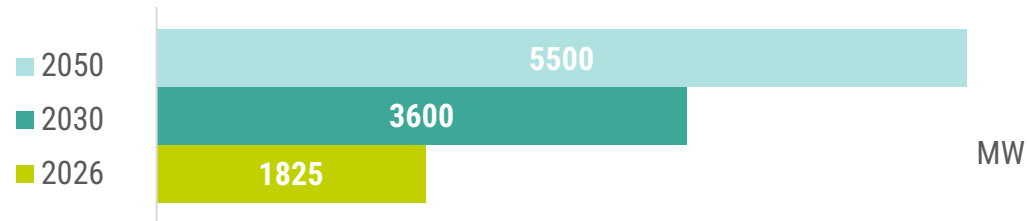
Bilan et objectifs en région

En Occitanie,
1 825 MW installés au 31/03/2026

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est de :

✎ **3 600 MW** pour 2030

✎ **5 500 MW** pour 2050



Puissance installée au 31/03/2026*

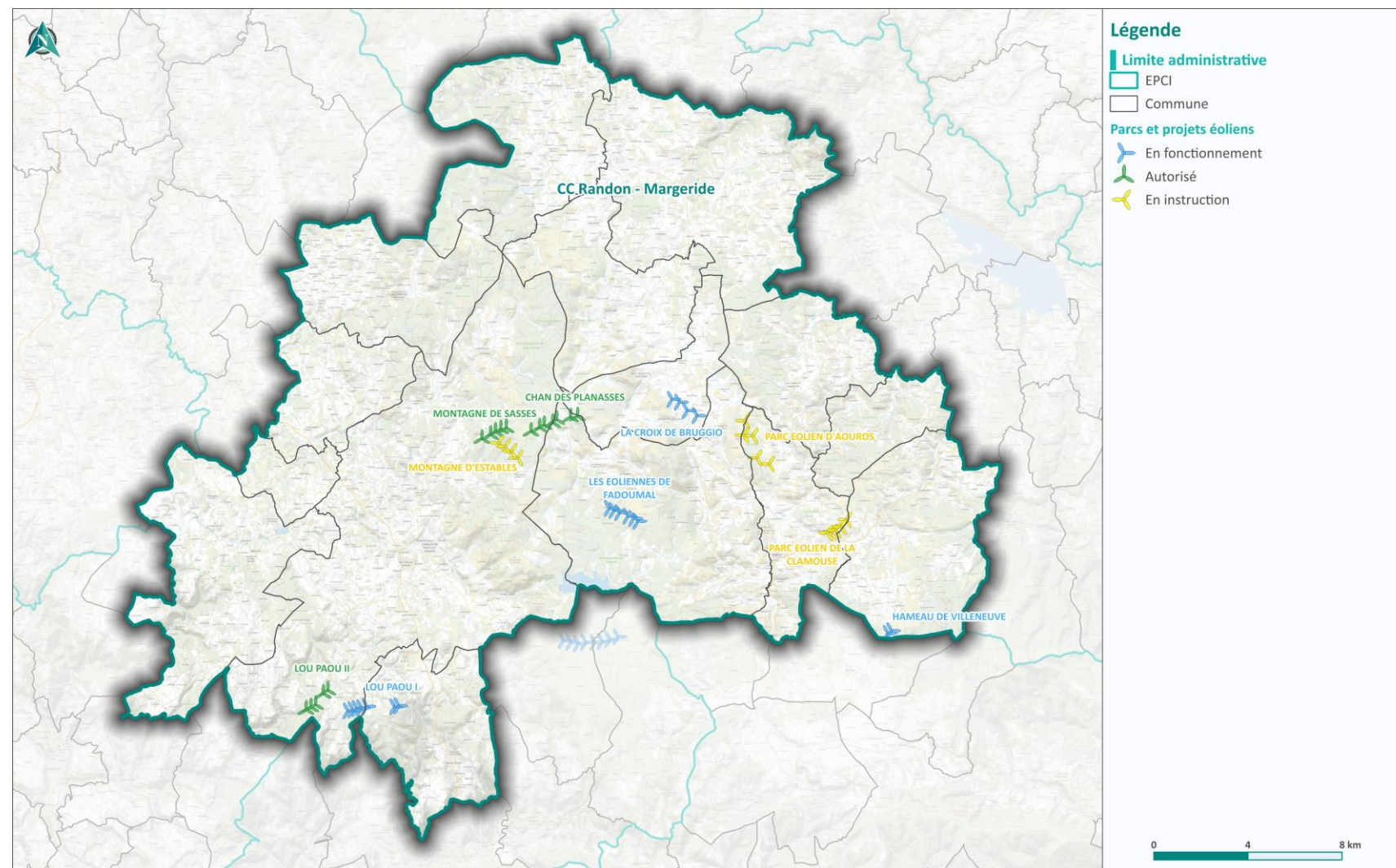
Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, premier trimestre 2026 », mars 2026

L'éolien sur la communauté de communes Randon - Margeride

4 parcs en exploitation

3 parcs autorisés

3 parcs en instruction

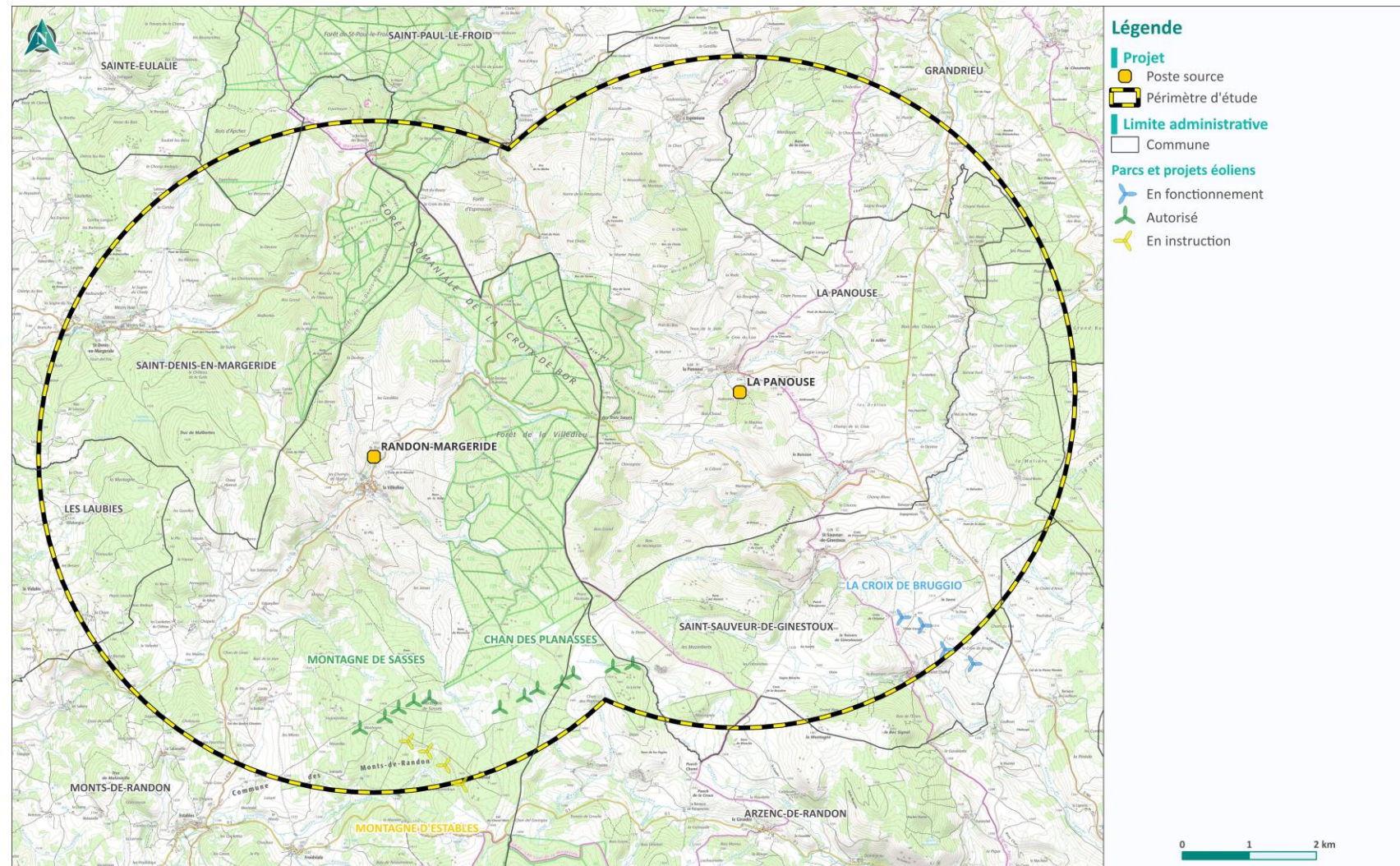




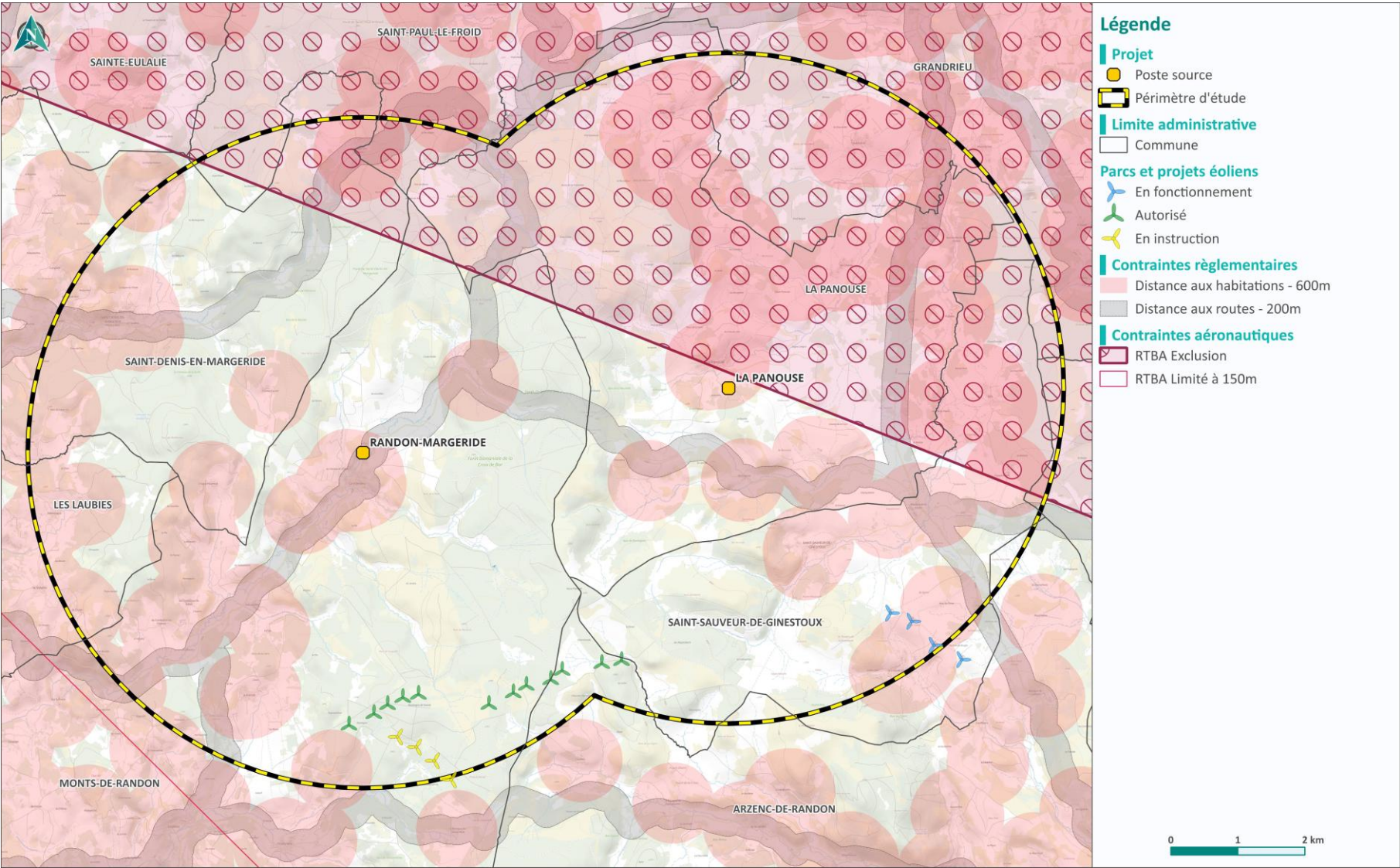
02 Description du projet

Le périmètre d'étude

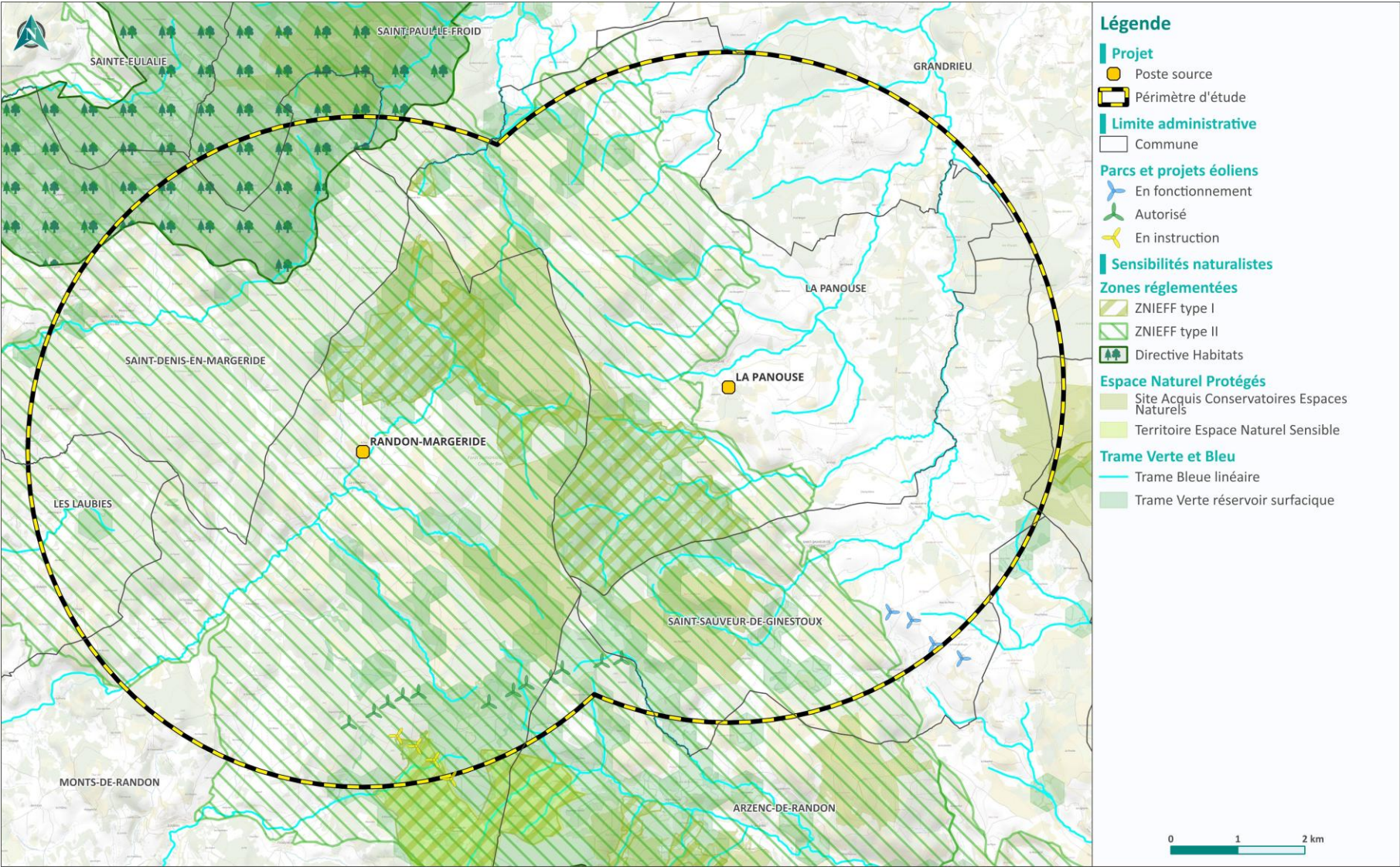
(5 kilomètres des postes sources de Randon-Margeride et de La Panouse)



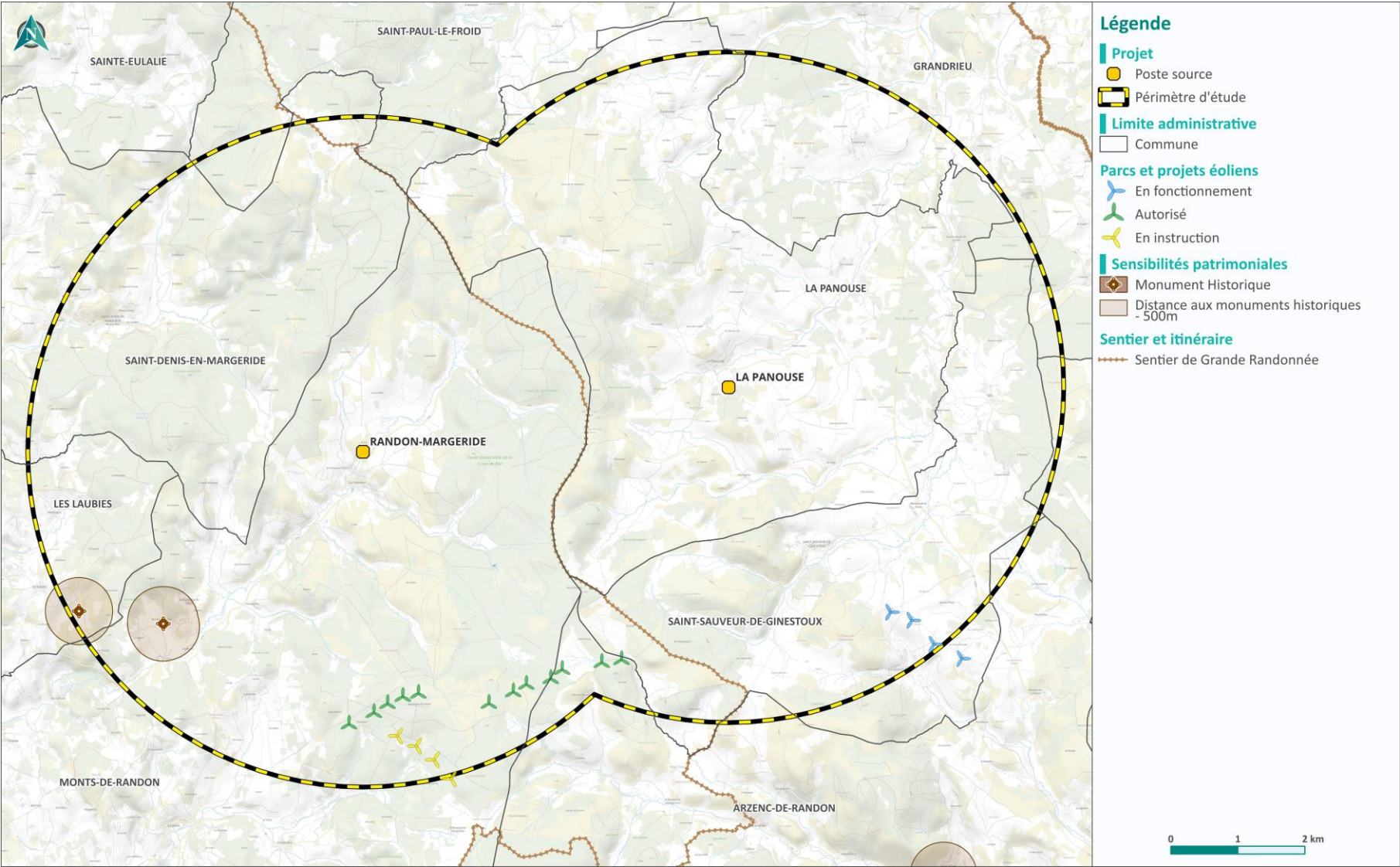
Choix de la localisation du site : Contraintes techniques



Choix de la localisation du site : Contraintes environnementales



Choix de la localisation du site : Contraintes paysagères et patrimoniales



Choix de la localisation du site

Qualités de la zone d'implantation potentielle (ZIP) choisies:

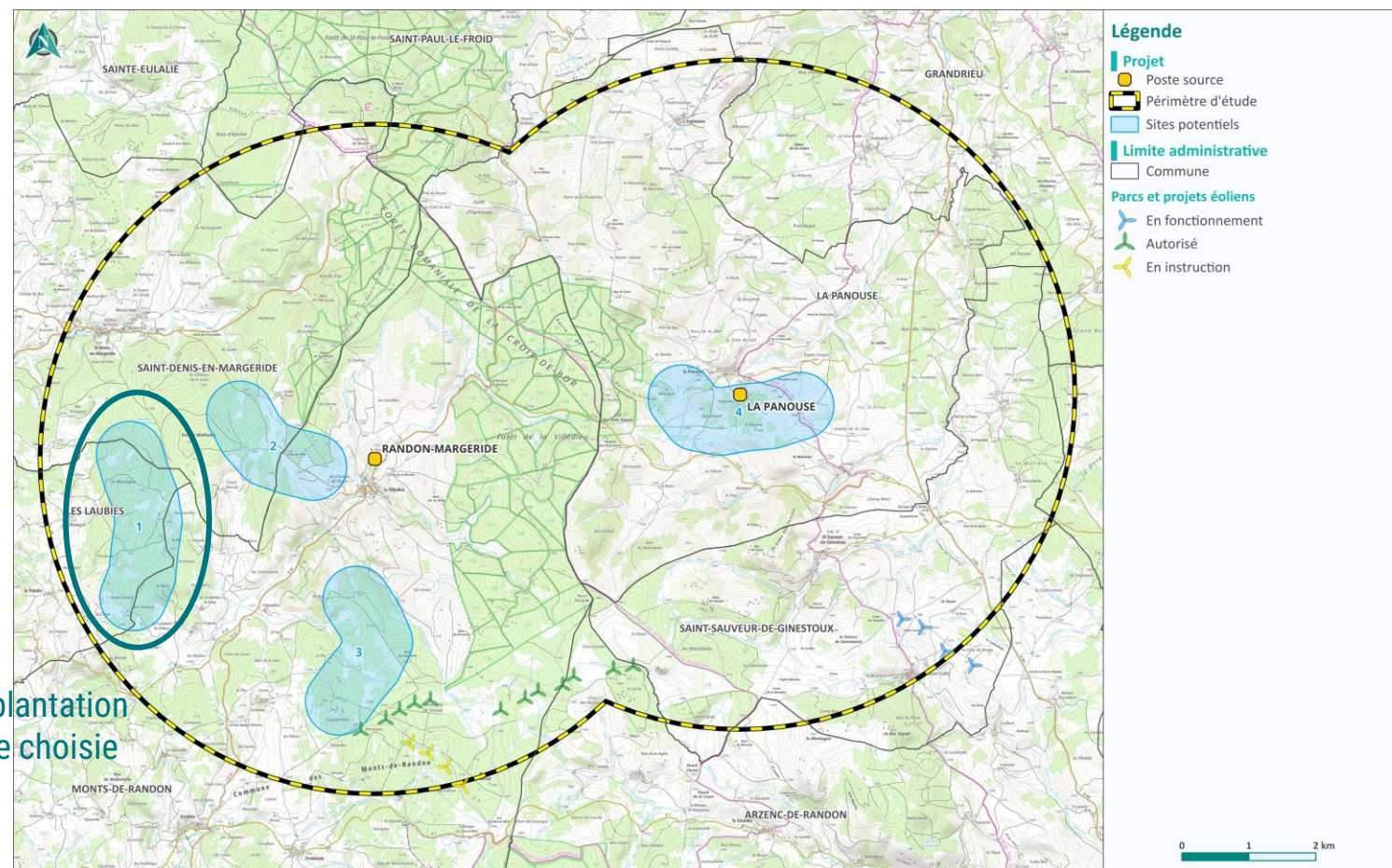
Bon potentiel de vent

Bon potentiel de production (7 éoliennes)

Vues des habitations sur le projet limitées par le milieu forestier

Impact limité sur le paysage et le patrimoine

Zone d'Implantation
Potentielle choisie



Contraintes techniques et urbaines

■ Aviation

Avis favorable de l'aviation civile en 2022 et militaire en 2023 pour une hauteur maximale de 150m en bout de pale

■ Parcs éoliens

Eloignement de **3,5km** avec les parcs du pôle éolien

■ Réseau routier

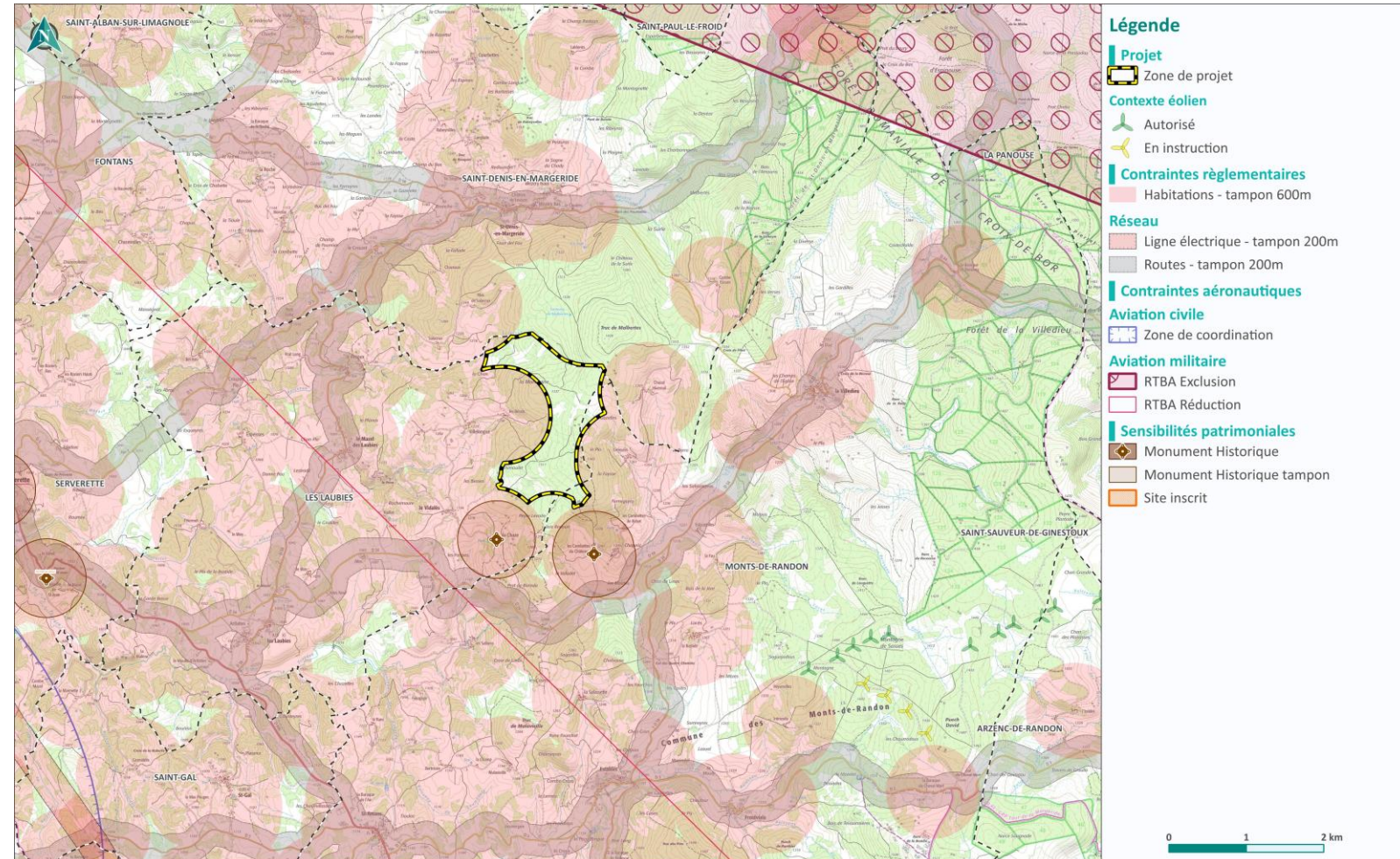
RD 34 au sud et DR 58 à l'ouest : éloignement de **+ 1km** avec les routes départementales

■ Réseau électrique et de télécoms

Absence de lignes RTE et de faisceaux hertziens sur la zone

■ Habitation

Eloignement minimal de **600m** avec les habitations



Cohérence de la ZIP avec les documents d'urbanisme

La commune des Laubies est sous le régime du RNU

Eloignement règlementaire minimal de 500m avec les habitations

Observations des maires

Délibération de la Mairie des Laubies

Concertation & Historique



1 Bulletin d'information
Août 2026



1 Site internet dédié
Ferme-eolienne-des-laubies.fr



2 Expositions
Novembre 2024
Août 2026



1 Comité de projet
Août 2026

Date	Évènement
Août 2021	Premiers échanges avec la Mairie des Laubies
2021-2022	Rencontre des propriétaires et exploitants concernés par le projet
2021-2023	Sollicitations de rendez-vous auprès du Conseil Municipal des Laubies
Août 2022	Lancement de l'étude naturaliste (CERA Environnement)
Juin 2023	Présentation du projet à Madame le Maire
Août 2023	Installation d'un mât de mesures
Septembre 2023	Réunion d'information devant le Conseil Municipal des Laubies
Novembre 2023	Lancement de l'étude paysagère (Epycart)
Mars 2024	Lancement de l'étude hydrogéologique (ICEA)
Octobre 2024	Présentation du projet à l'administration (pôle éolien)
	Lancement de l'étude acoustique (EREA ingenierie)
Novembre 2024	Exposition publique du projet en Mairie de Serverette
Décembre 2024	Mise en place d'un site internet dédié au projet
	Seconde présentation du projet à l'administration (pôle EnR)
Mars 2026	Optimisation des aménagements du projet
	Echanges avec la DREAL sur la DEP
Juillet 2026	Finalisation des études et constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale
	Envoi du résumé non technique aux communes concernées
	Distribution d'un bulletin d'information à la population
Août 2026	Seconde exposition du projet en mairie de Serverette
	Réalisation du comité de projet
Septembre 2026	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Implantation du projet

5 éoliennes V117 ou N117 – 3,6 à 4,2 MW de 150 m de haut maximum (bout de pale)

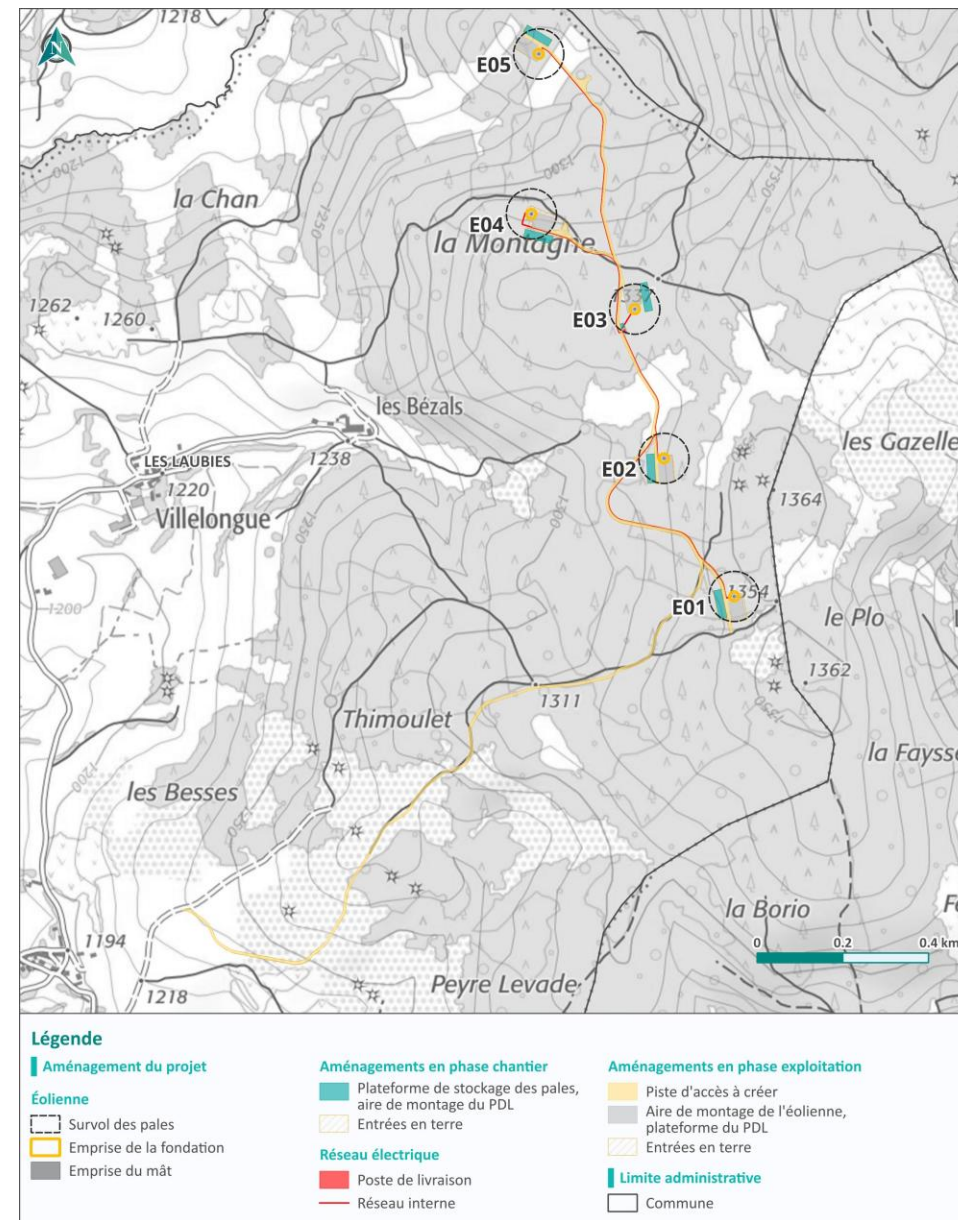
1 poste de livraison à proximité de l'éolienne E03

Eloignement minimum de 642 m de l'habitation la plus proche

Choix d'une variante d'implantation optimisée

Emprise totale en phase chantier : 4,42 ha

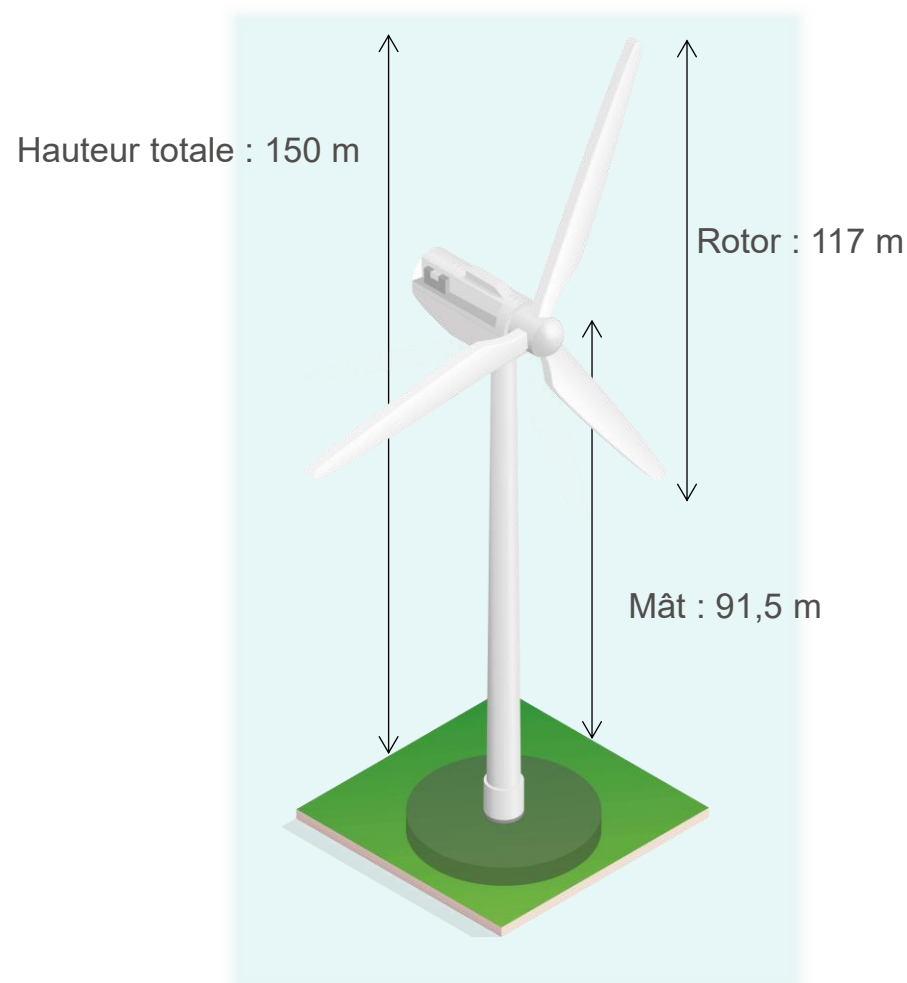
Emprise totale en phase exploitation : 3,7 ha



Description du projet

Caractéristiques techniques Eoliennes V117 ou N117

Nombre d'éoliennes :	5
Diamètre de rotor :	117 m
Hauteur maximale :	150 m
Garde au sol :	33 m
Puissance unitaire :	3,6 à 4,2 MW
Puissance totale :	18 à 21 MW
Distance aux habitations :	642 m minimum
Modèle :	Vestas V117 ou Nordex N117



Les études menées

L'étude environnementale



Les inventaires
(un cycle biologique)



Les effets du projet
Les mesures



Le suivi environnemental
du parc

L'étude paysagère et patrimoniale



L'état initial



Choix de la meilleure
implantation



Le rendu du projet
Les mesures

L'étude acoustique



L'état initial



Simulation acoustique des
éoliennes



Mesures de suivi
d'exploitation

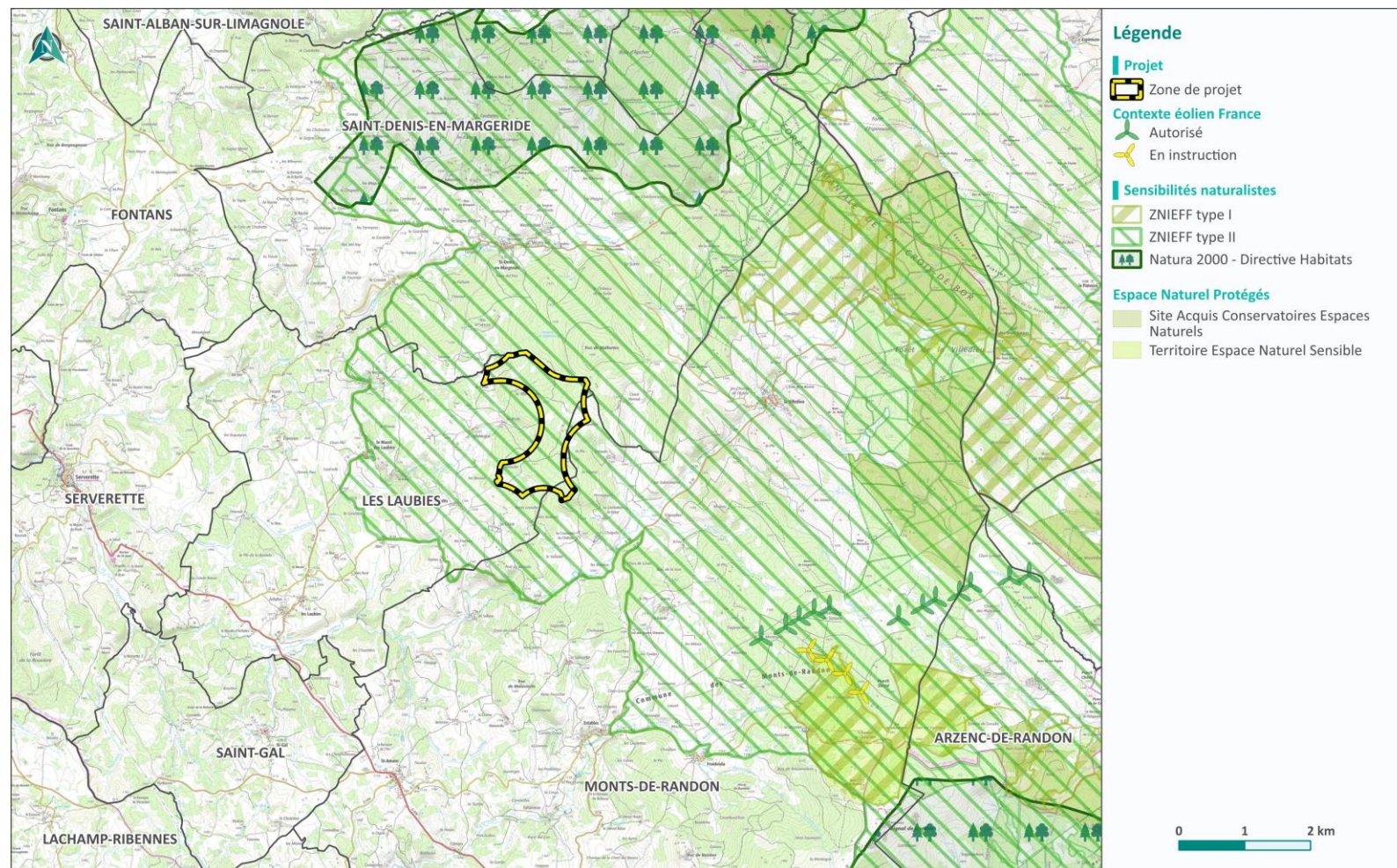
Contraintes environnementales

Sensibilités naturalistes

Zone Natura 2000 (2,5 km) : Montagne de la Margeride

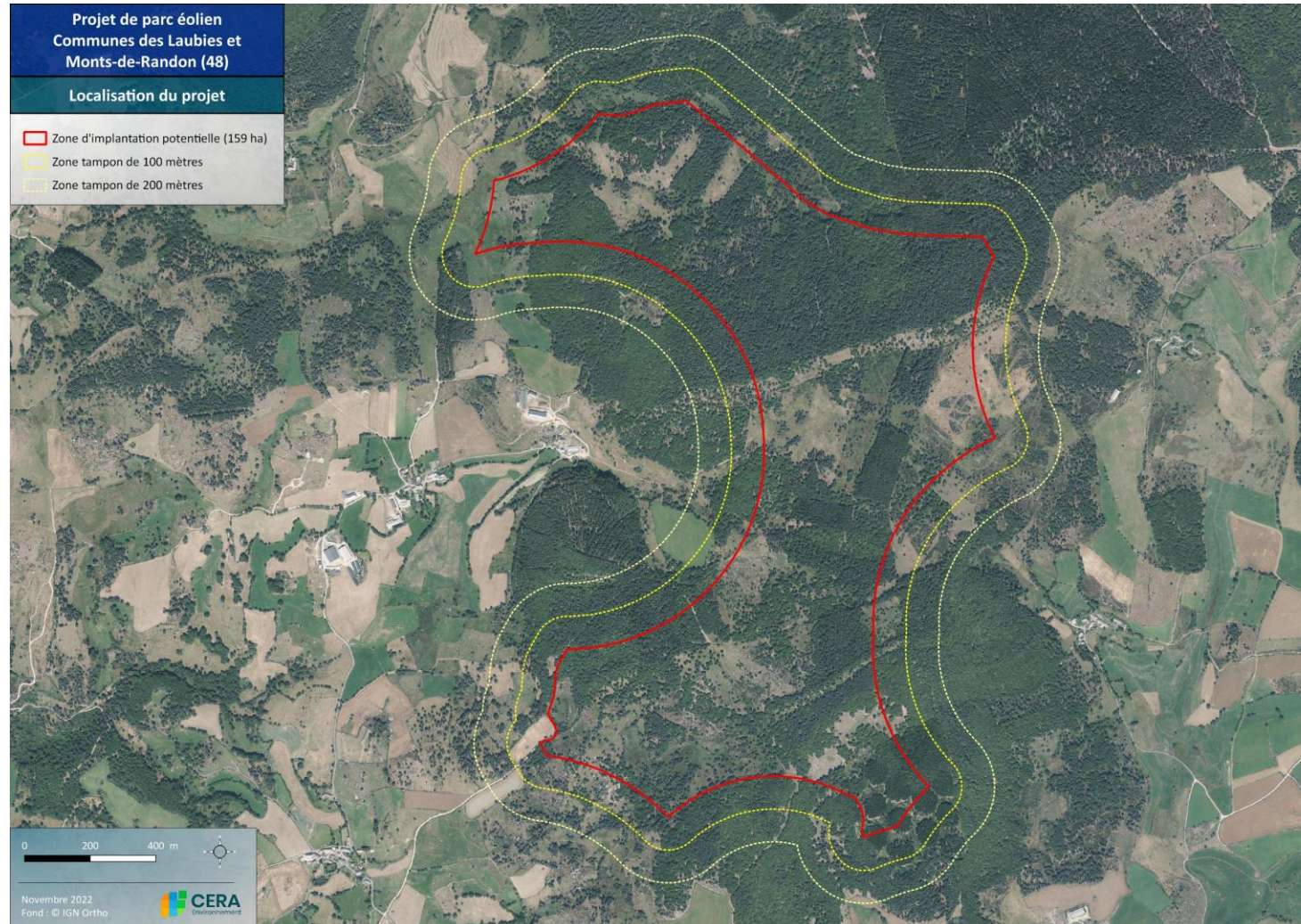
ZNIEFF 1 la plus proche (2,5 km) : Tourbières des sources de la Truyère

ZNIEFF 2 incluse au sein de la ZIP : Montagne de la Margeride et massif du plateau du Palais du Roi



Les études menées

Etude environnementale : Zone de projet



Les études menées

Effets du projet sur l'environnement



Flore et Habitats naturels :

Impacts bruts

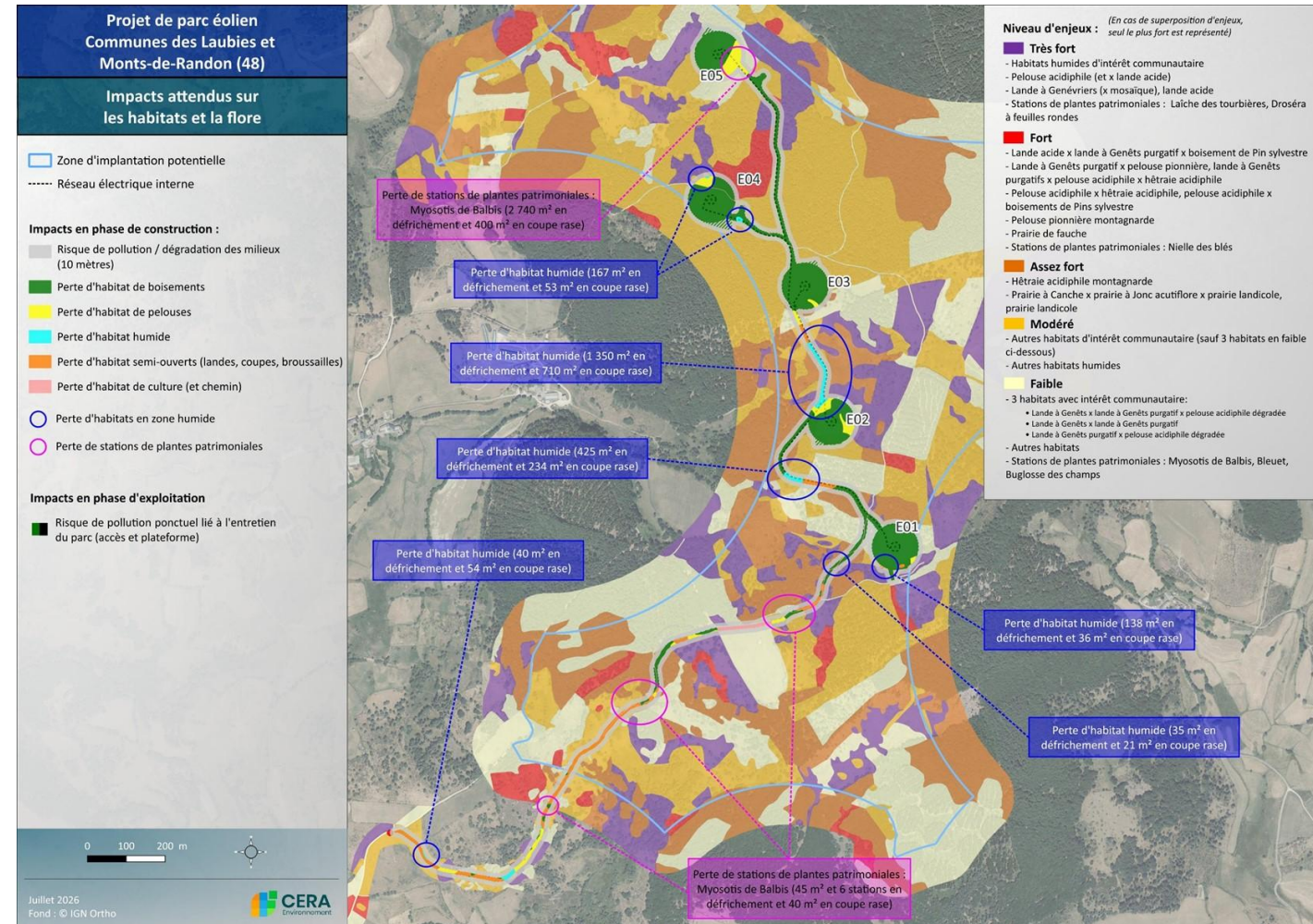
- L'impact brut des éoliennes et des plateformes est négligeable à très fort selon le type d'habitat impacté
- Habitats à enjeu faible à très fort, avec quelques portions de zones humides impactées pour les accès et le poste de livraison
- Risques de pollution et de dégradation des milieux, peu probables mais potentiellement forts
- Attention particulière portée aux espèces exotiques envahissantes, actuellement absentes de la zone étudiée
- Impact brut négligeable sur le Myosotis de Balbis, espèce de flore patrimoniale à enjeu faible

Mesures de réduction principales

- Adaptation de la période de travaux et de démantèlement
- Balisage des voies d'accès
- Limitation du risque de pollution/ Gestion d'un chantier propre
- Contrôler la dissémination des plantes exotiques invasives

Impacts résiduels

Après application des mesures, les impacts résiduels sur la flore et les habitats seront assez forts pour un habitat communautaire de Landes, modéré pour deux habitats d'intérêt communautaire et négligeables à faible pour les autres habitats.



Les études menées

Effets du projet sur l'environnement



Avifaune :

Impacts bruts

En phase chantier

- Perte d'habitat de reproduction en milieux boisés et semi-ouverts : négligeable et faible pour l'Engoulevent d'Europe
- Perte d'habitat d'alimentation négligeable pour les rapaces et passereaux forestiers et négligeable à faible pour les milieux semi-ouverts
- Destruction d'individus peu mobiles en période de reproduction : faible à modéré
- Nuisances des travaux potentiellement fortes

En phase d'exploitation

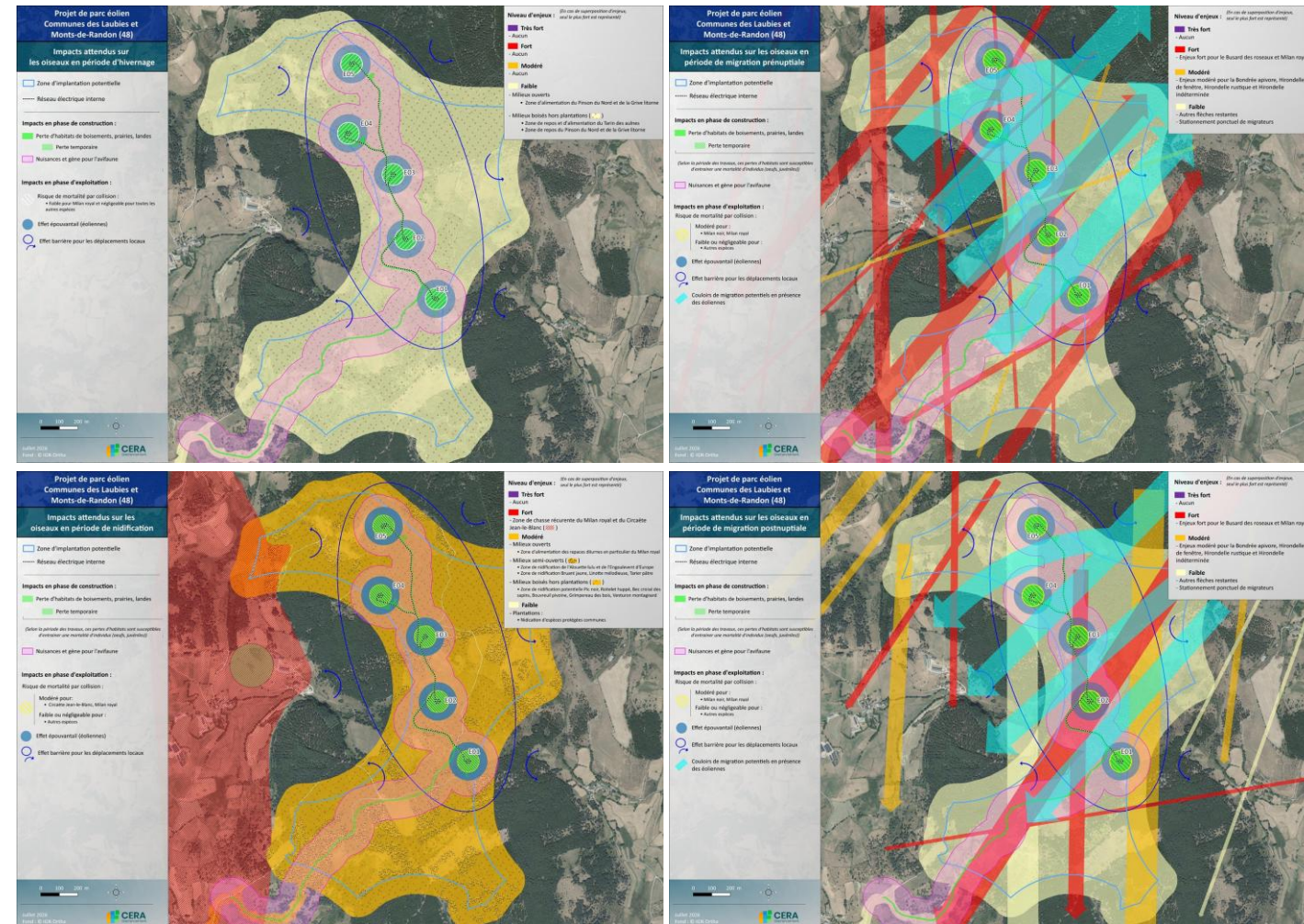
- Effet « épouvantail » et effet « barrière » : négligeable à faible
- Mortalité pour les espèces locales : modéré pour le Circaète Jean-le-Blanc et le Milan royal, faible à négligeable pour les autres espèces
- Mortalité en migration : modéré pour le Martinet noir, le Milan royal et le Milan noir, faible pour les autres espèces

Mesures de réduction principales

- Adaptation de la période de travaux et de démantèlement
- Balisage des voies d'accès
- Mise en place d'un dispositif d'anticollision (SDA) pour les oiseaux
- Réduction du risque de collision pour les oiseaux

Impacts résiduels

Après application des mesures, les impacts résiduels sur les oiseaux seront négligeables à faibles.



Les études menées

Effets du projet sur l'environnement



Faune terrestre :

Impacts bruts

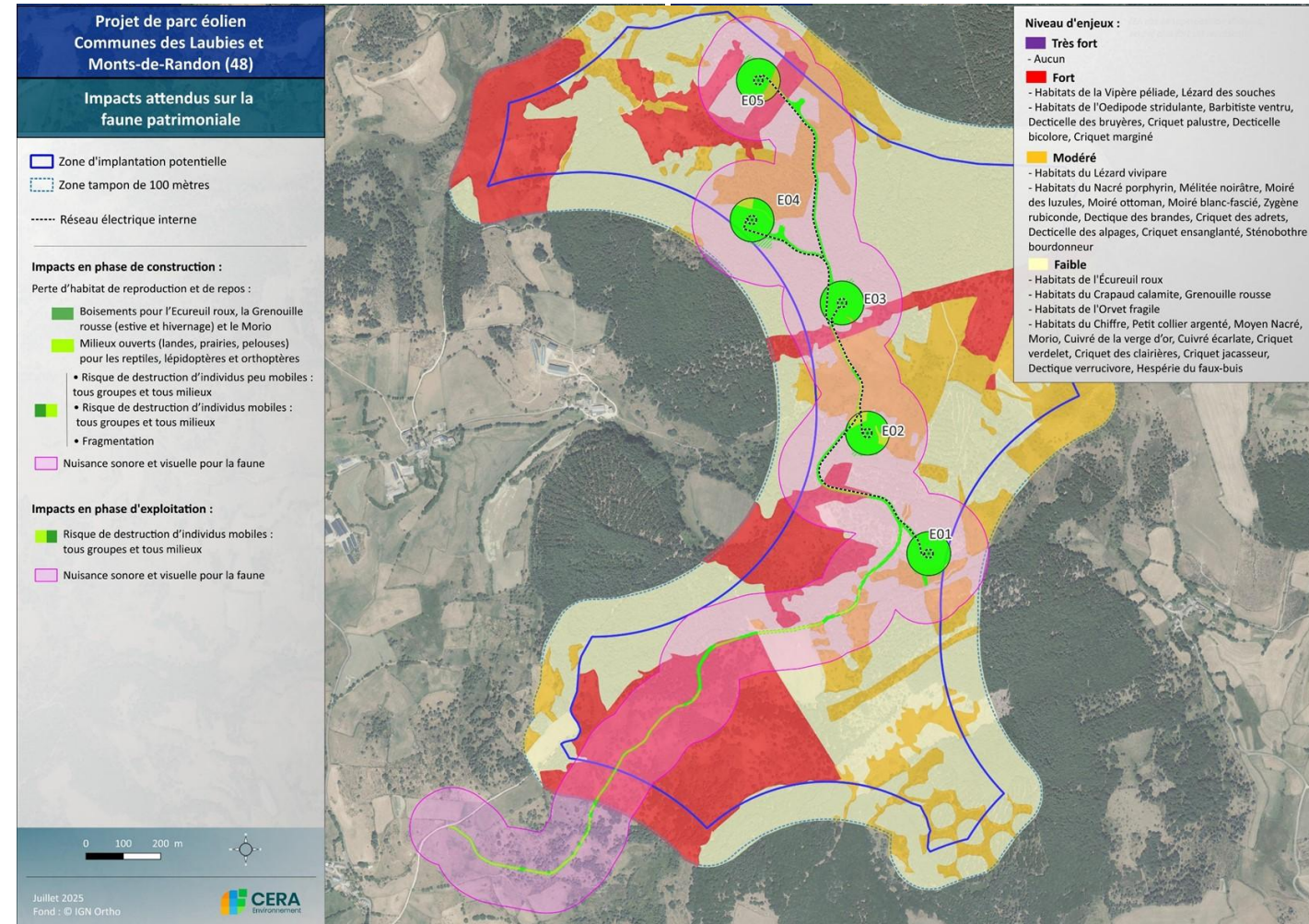
- Perte d'habitat globalement faible à négligeable pour la plupart des espèces de faune terrestre
- Perte d'habitat faible pour l'Écureuil roux, la Grenouille rousse, le Lézard des souches et le Lézard vivipare
- Habitats de papillons et criquets affectés : impact négligeable pour la majorité des espèces, modéré pour le Moiré ottoman et l'Ædipode stridulant
- Destruction directe d'individus peu mobiles ou mobiles : potentiellement forte pour l'ensemble des groupes faunistiques
- Nuisances sonores et visuelles, et pollution accidentelle : impact faible
- Fragmentation des milieux boisés liée aux accès : impact limitée

Mesures de réduction principales

- Adaptation de la période de travaux et de démantèlement
- Balisage des voies d'accès
- Limitation de la mortalité de la petite faune liée à la phase travaux

Impacts résiduels

Après application des mesures, les impacts résiduels sur la faune terrestre seront négligeables à modérés (pour le risque de destruction d'individus).



Les études menées

Effets du projet sur l'environnement



Chiroptères :

Impacts bruts

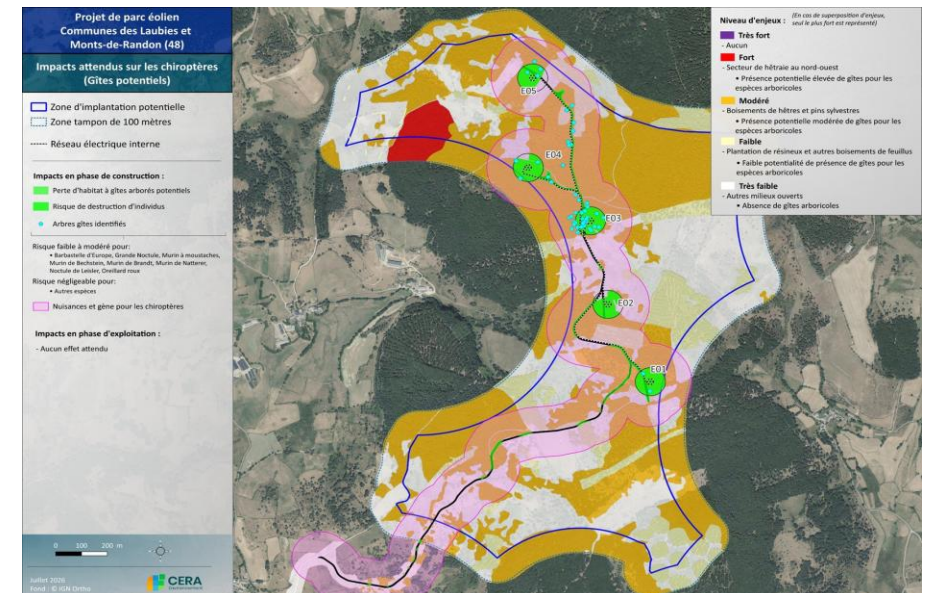
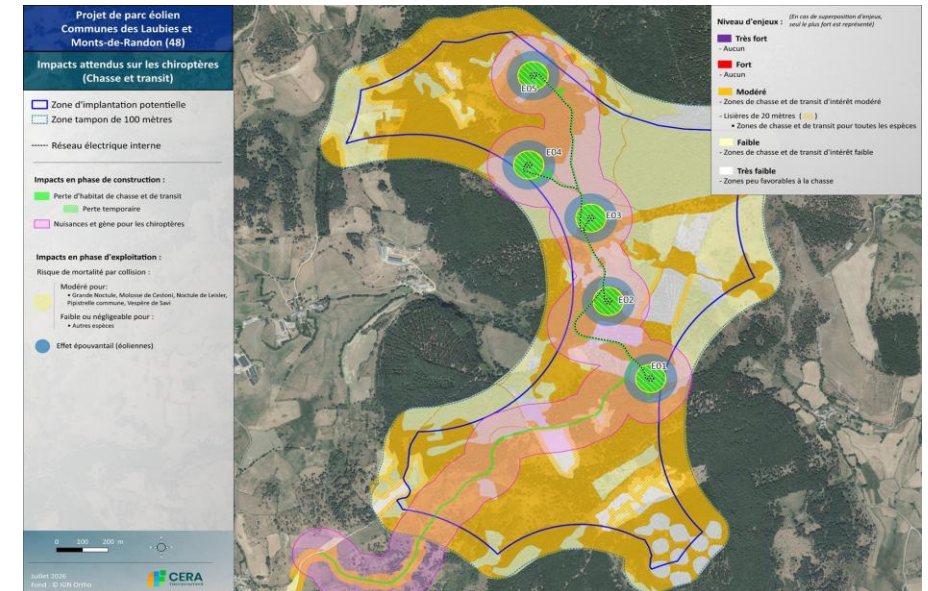
- Mortalité par collision/barotraumatisme : modérée pour 5 espèces, la Grande Noctule, le Molosse de Cestoni, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et le Vespère de Savi ; faible à négligeable pour les autres espèces
- Perte de boisements potentiellement favorables aux gîtes arboricoles de chauves-souris
- Destruction potentielle d'individus en cas de gîte occupé lors de l'abattage des arbres, dont quatre présentent des potentialités en gîtes avérées
- Nuisances en phases chantier et exploitation : tout au plus faibles, globalement négligeables

Mesures de réduction principales

- Adaptation de la période de travaux et de démantèlement
- Eloignement des lisières aux abords des éoliennes
- Maintien d'un couvert non attractif sous les éoliennes
- Bridage nocturne des éoliennes

Impacts résiduels

Après application des mesures, les impacts résiduels sur les chauves-souris seront négligeables à faibles.



Les études menées

Les Mesures

N°	Type de mesure	Détail des opérations envisagées
MESURES D'EVITEMENT		
E1	Choix de l'implantation du parc	Evitement ZNIEFF de type I et N2000. Emplacement des aménagements du parc (éoliennes et poste de livraison) défini sur des habitats à enjeux modérés tout au plus.
MESURES DE REDUCTION		
Phase chantier		
R1	Adaptation de la période de travaux et de démantèlement	Déboisement en septembre/octobre, travaux de terrassement en dehors de la période de nidification des oiseaux, etc...
R2	Balisage des voies d'accès	Délimiter le chantier au niveau des voies d'accès afin d'éviter tout impact supplémentaire, notamment les habitats des amphibiens, les plantes protégées et les zones humides.
R3	Limitation de la mortalité de la petite faune liée à la phase travaux	Installation de bâches anti-intrusion, placées autour des habitats sensibles pour les amphibiens, empêchant le risque de mortalité routière lié au trafic sur les pistes d'accès sur le parc
R4	Limitation du risque de pollution/ Gestion d'un chantier propre	Aires de stockage étanches, aucun déversement de produits dans le milieu naturel, gestion des déchets générés.
R5	Eloignement des lisières aux abords des éoliennes	Éloigner artificiellement les lisières situées à proximité des éoliennes par un défrichement supplémentaire afin de réduire les risques de mortalité par collision pour les chiroptères.
R6	Limitation de la mortalité chiroptérologique lors du déboisement	Période d'abattage ciblée (automne), technique d'abattage douce, contrôle des arbres au sol.
R7	Contrôler la dissémination des plantes exotiques invasives	Garder la zone vierge de toute plante exotique envahissante en agissant au plus tôt.
Phase exploitation		
R8	Limitation de l'éclairage du parc éolien	Eviter un éclairage permanent par la non-installation d'éclairage automatique par capteurs de mouvements à l'entrée des éoliennes pour limiter l'attractivité des insectes et des chiroptères aux environs des mâts des éoliennes du parc.
R9	Maintien d'un couvert non attractif sous les éoliennes	Eviter d'attirer la faune volante autour des éoliennes (plateformes et pistes d'accès) Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, uniquement un entretien mécanique (débranchage ou tonte) sera réalisé avec export de la végétation.
R10	Mise en place d'un système de dispositif anticollision (SDA) pour l'avifaune	Mise en place d'un SDA (système de vidéo-surveillance automatisée) pour limiter les risques de collisions des rapaces ou de grands voiliers.
R11	Bridage nocturne des éoliennes	Un plan de bridage est mis en place suite aux inventaires réalisés en hauteur. Il correspond à un arrêt des éoliennes lorsque les paramètres météo sont favorables au vol des chiroptères.
R12	Dispositif de limitation des possibilités de pénétration des chiroptères et de l'avifaune dans les éoliennes	Obturation totale des nacelles des futures éoliennes via l'installation de grilles d'aération anti-intrusion.
R13	Lutte contre le développement de l'Ambrosie	En cas de découverte d'ambrosie lors des suivis post-implantation, des mesures d'élimination seront prises rapidement afin d'éviter la prolifération.
MESURES DE REDUCTION COMPLEMENTAIRES		
Rc1	Réduction du risque de collision pour l'avifaune	Adaptation du plan mis en place par le SDA.
MESURES COMPENSATOIRES		
C1	Compensation de la perte de milieu forestier	Conventionnement sur une surface forestière pour une libre évolution permettant un gain écologique (gîtes chiroptères, nidification passereaux forestiers).
C2	Compensation de la perte de zones humides	Maintien et/ou entretien de zones humides d'intérêt identifiées aux alentours de la ZIP.
C3	Compensation de la perte de Landes et de Pelouses d'intérêt communautaire	Maintien et/ou entretien et/ou restauration de zones de Landes et Pelouses aux alentours de la ZIP.

Les études menées

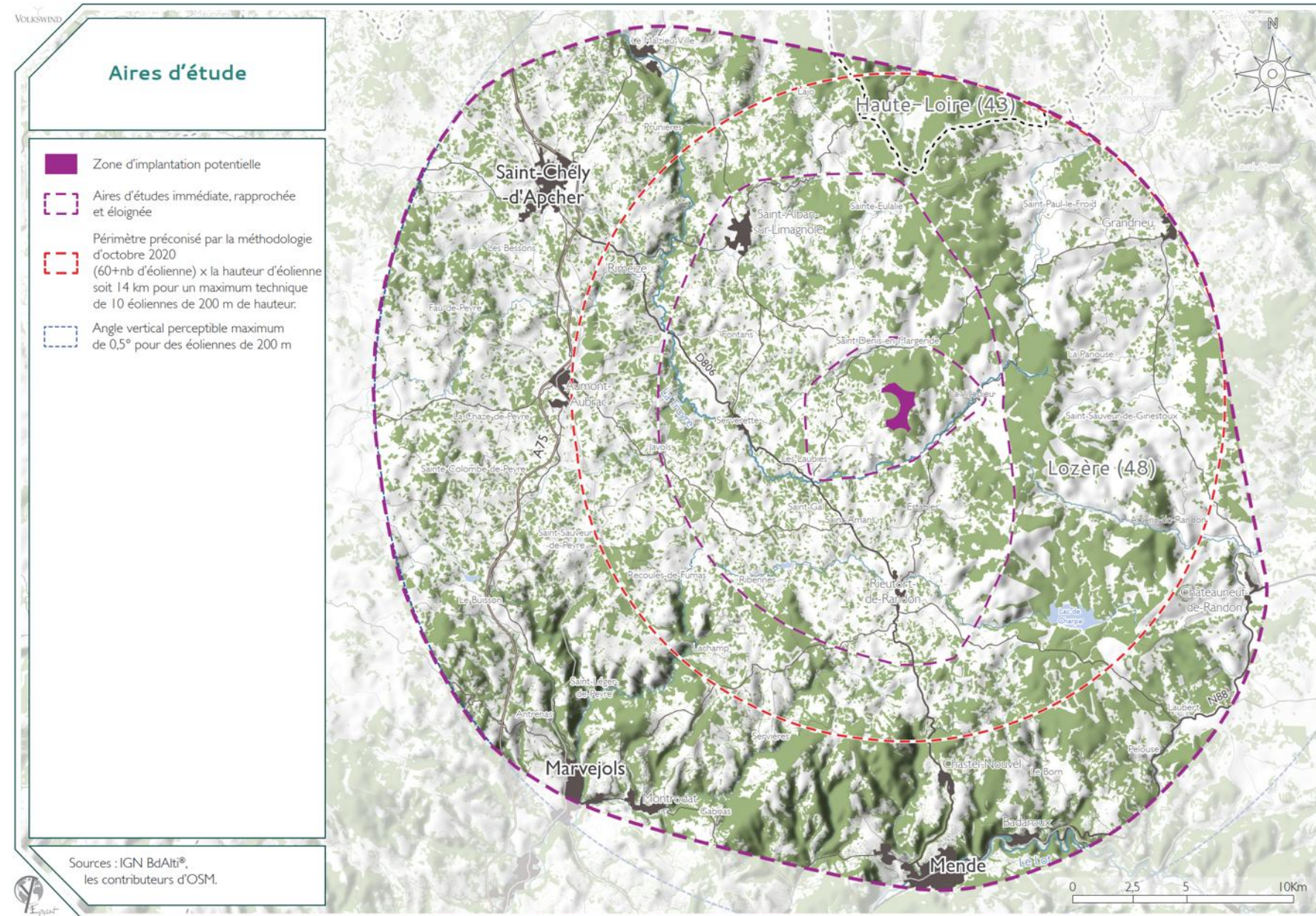
Les Mesures

N°	Type de mesure	Détail des opérations envisagées
MESURES DE SUIVI		
S1	Suivi de chantier et post-chantier (hors phase d'exploitation)	Le suivi de chantier et post-chantier est détaillé dans chacune des mesures proposées. Cette mesure constitue une compilation. Sept passages d'observations par un écologue (passage sur site préalable compris) seront prévus sur l'ensemble de la phase de construction du parc éolien (s'étendant généralement sur 9 mois) pour s'assurer du bon respect des mesures mises en place et étudier les effets des travaux d'aménagement sur la faune et la flore. Ce suivi de chantier s'applique également pour la flore patrimoniale ainsi que durant l'intégralité du chantier et notamment entre le mois de mars et la fin juillet, pendant la période critique que représente notamment la reproduction de l'avifaune, et la période végétative de la flore. Ces différents passages feront l'objet d'un rapport à destination du maître d'ouvrage afin d'apporter des compléments de préconisations ou des remarques nécessaires à la poursuite du chantier.
S2	Suivi post-implantation du développement des plantes invasives	Passages au droit de l'implantation et des pistes d'accès pour contrôler la présence ou non de plantes invasives par un botaniste.
S3	Suivi environnemental d'exploitation de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères	Recherche des cadavres d'animaux volants (oiseaux et chiroptères) au sol sous la zone d'évolution des pâles sur les trois premières années d'exploitation du parc puis tous les 10 ans et basé sur le guide national en vigueur (aujourd'hui celui de 2018).
S4	Suivis de l'activité des chiroptères à hauteur de nacelle	Suivi de l'activité en hauteur sur les nacelles (entre avril et octobre inclus) sur les trois premières années d'exploitation du parc puis tous les 10 ans et basé sur le guide national en vigueur (aujourd'hui celui de 2018).
S5	Suivi environnemental post-implantation du comportement des oiseaux sur le parc éolien	4 passages en migration prénuptiale, 4 passages en période de reproduction, 4 passages en migration postnuptiale, sur les trois premières années d'exploitation du parc puis tous les 10 ans et basé sur le guide national en vigueur (aujourd'hui celui de 2018).
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		
A1	Création de sites de reproduction et d'hibernaculum à reptiles	Maintien et amélioration des potentialités pour les reptiles.
A2	Création de sites de reproduction pour le Crapaud calamite et la Grenouille rousse	Maintien et amélioration des potentialités pour les amphibiens.
A3	Installation de panneaux d'information pour le grand public (NB : mesure commune avec les autres volets du projet (paysage, généraliste)	Nombre de panneaux à ajuster. Panneaux retraçant les caractéristiques techniques du parc, les principaux enjeux environnementaux identifiées (paysage, naturaliste, etc.) et les mesures mises en œuvre sur ce parc.

Les études menées

Etude paysagère : Etat initial

Zone d'Influence Visuelle (ZIV)



Les études menées

Etude paysagère : Etat initial

Sensibilités Patrimoniales

74 Monuments inscrits ou classés dans l'aire d'étude éloignée

4 sites classés et 4 sites inscrits dans l'aire d'étude éloignée

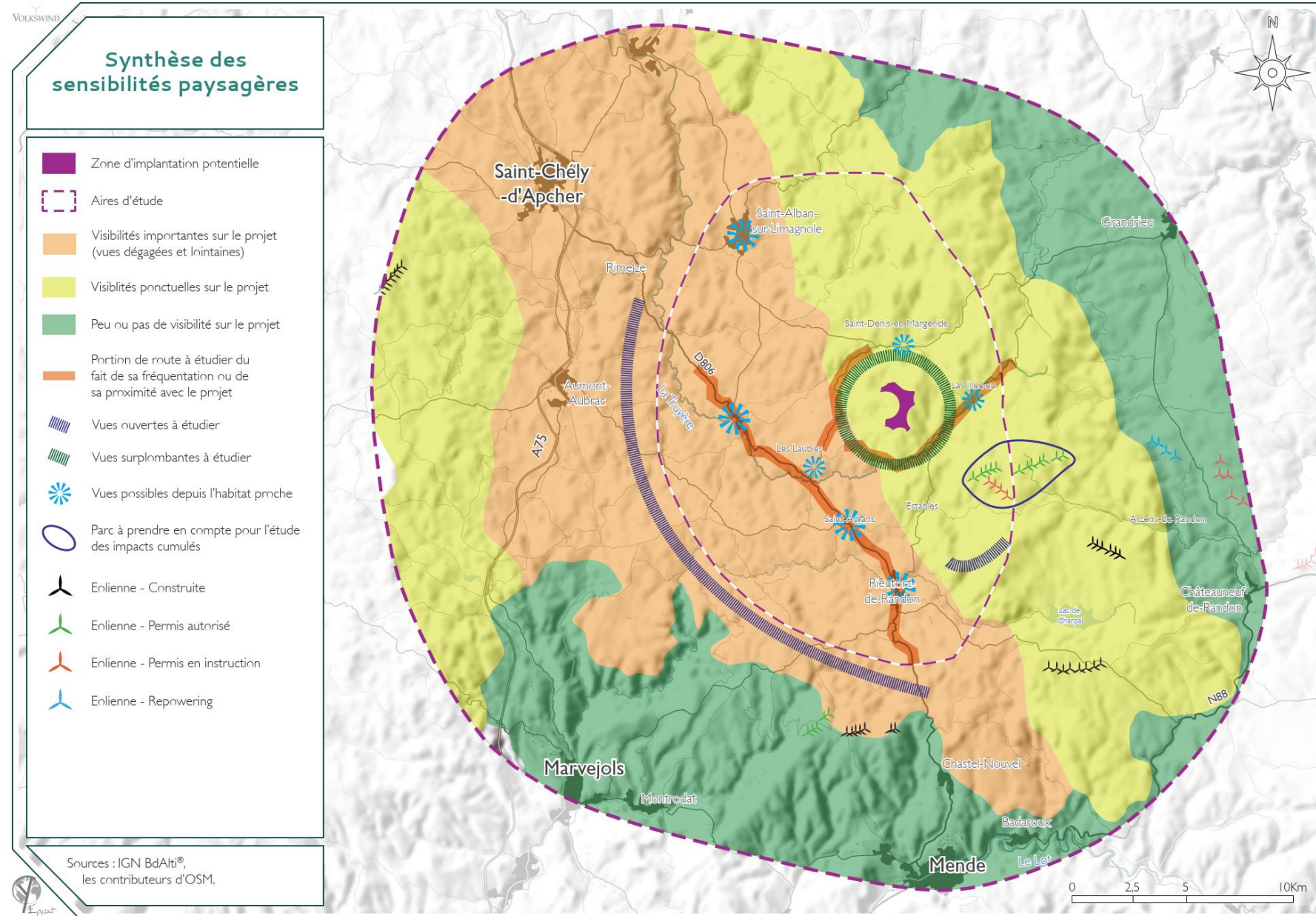
2 sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée

5 parcs éoliens en fonctionnement

1 parc éolien en repowering

3 parcs éoliens autorisés

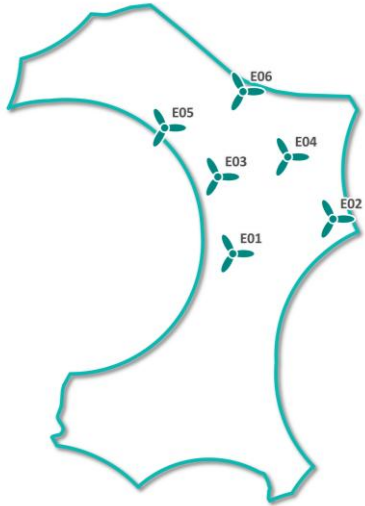
3 projets éoliens en instruction



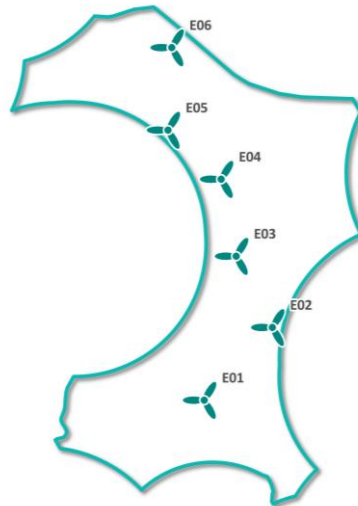
Les études menées

Etude paysagère : Choix de l'implantation

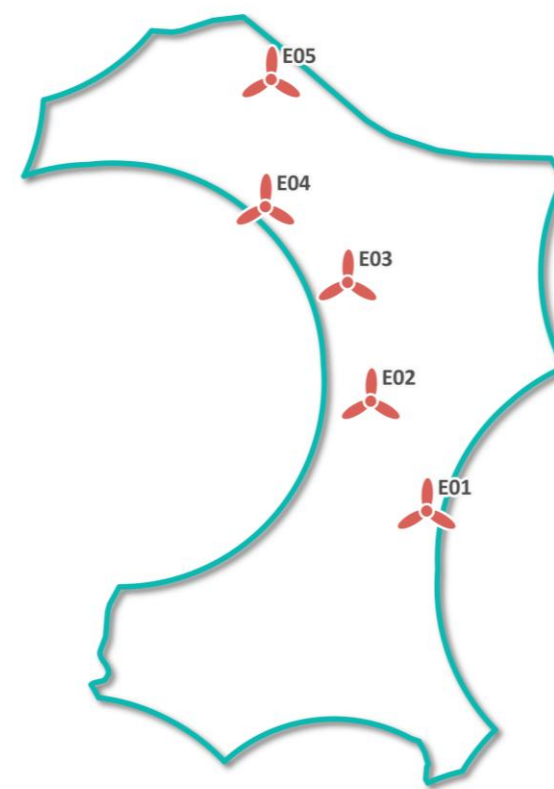
Variante 1



Variante 2



Variante retenue



Les deux variantes proposées possèdent chacune des avantages et des inconvénients. L'implantation en ligne a toutefois été privilégiée. Afin de combiner au mieux les avantages de chacune des variantes, il a été proposé une variante 2 optimisée dans laquelle l'éolienne E1 est supprimée permettant de réduire l'emprise visuelle horizontale.

Etude paysagère : Etude de la saturation visuelle

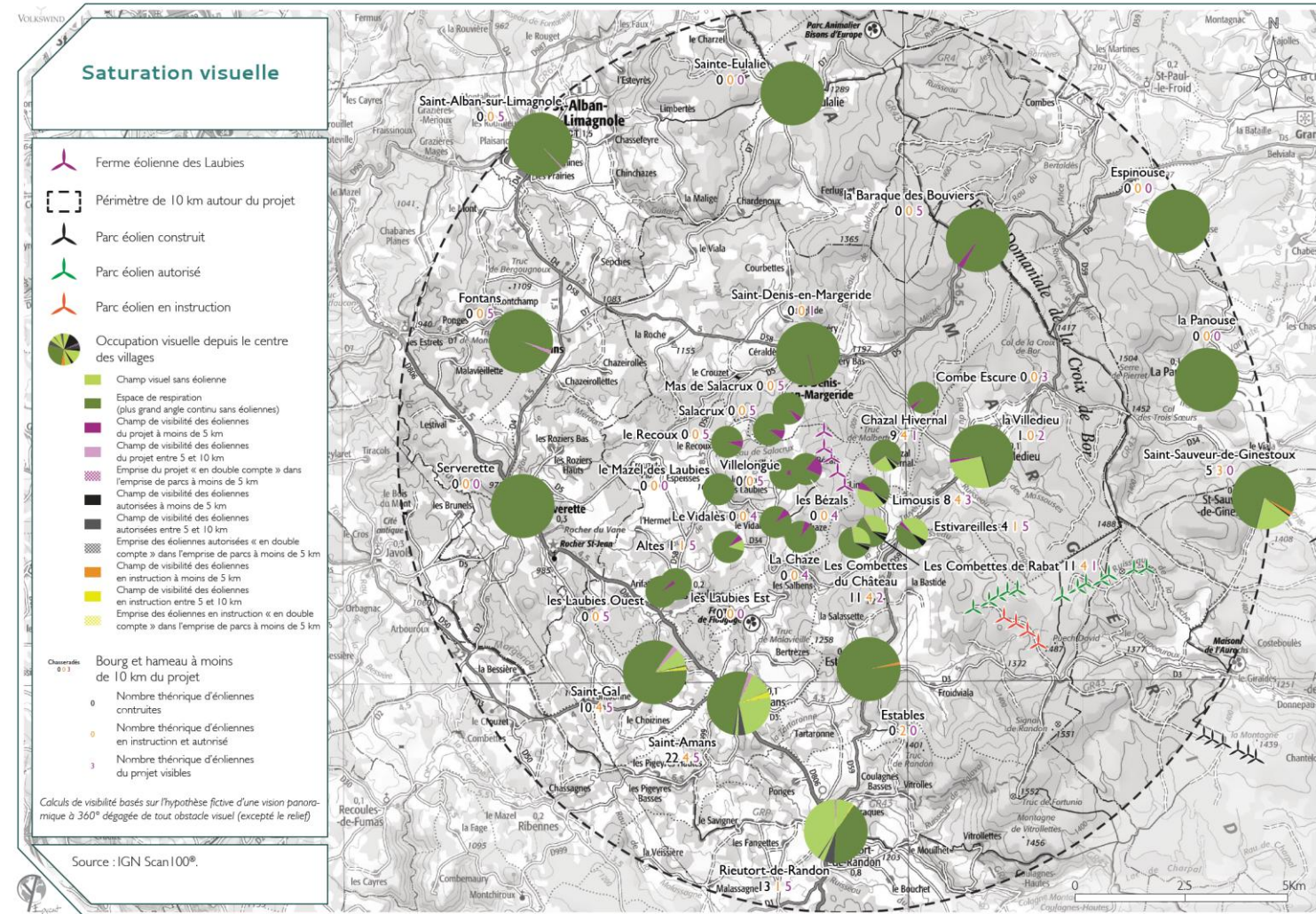
Analyse en deux phases :

Une phase théorique par une cartographie des angles de respiration en fonction du contexte éolien puis une phase de terrain avec réalisation de photomontages.

L'intégration des parcs en instruction se traduit principalement par une hausse des indices de densité avant projet depuis plusieurs lieux proches, notamment Limousis, Les Combettes de Rabat et Les Combettes du Château.

Le parc en instruction situé à proximité d'Estables s'inscrivant dans le même axe angulaire que des parcs existants, son ajout n'affecte ni l'occupation de l'horizon ni les espaces de respiration, mais se répercute uniquement sur les indices de densité.

Les franchissements de seuil demeurent inchangés.



Les études menées

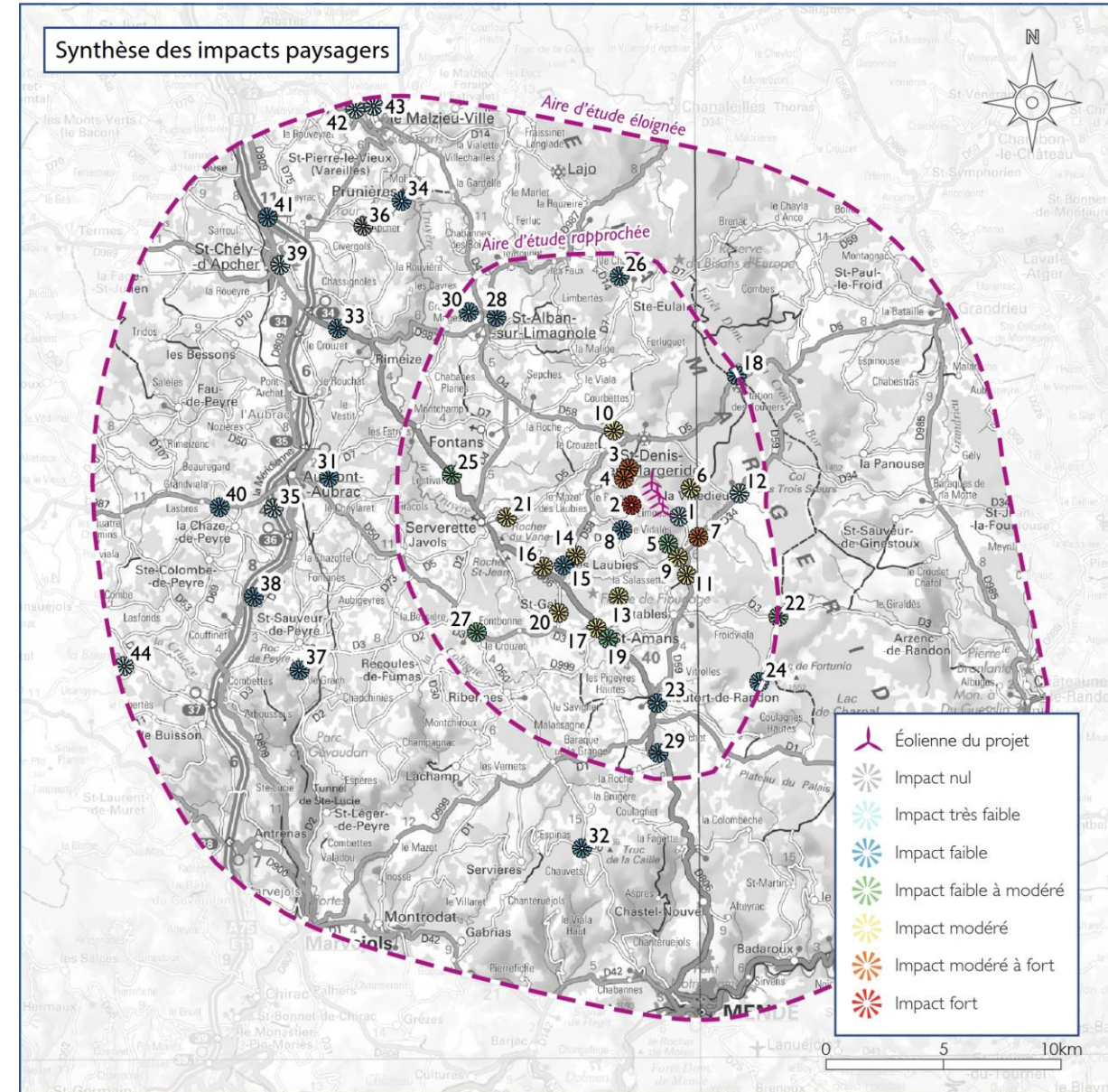
Etude paysagère : Paysage

Les impacts les plus forts se localisent principalement en vue proche depuis les hameaux situés à proximité immédiate du projet, notamment depuis le hameau de Villelongue où l'impact est fort.

En s'éloignant, dès lors que les éoliennes sont distantes de plus de 2 km, l'impact deviendra de modéré et la taille perçue des éoliennes sera plus limitée.

Depuis l'A75, principal axe de circulation, la visibilité du projet sera limitée à quelques secteurs situés au nord de Saint-Chély-d'Apcher et au sud d'Aumont-Aubrac.

Les impacts seront faibles à très faibles.



Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis la D34 – Sortie nord des Laubies

C'est à cet endroit que les usagers en provenance des Laubies ont pour la première fois une vue largement ouverte sur le site d'implantation du projet.

Les vues sont légèrement plongeantes au premier plan en direction de prairies entrecoupées de boisements.

Dans l'axe, on peut voir le hameau du Mas. En arrière-plan, le Truc de Malbertes et ses contreforts boisés viennent délimiter les vues.

Aucun autre parc éolien n'est visible depuis ce lieu.



Fig.201 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)

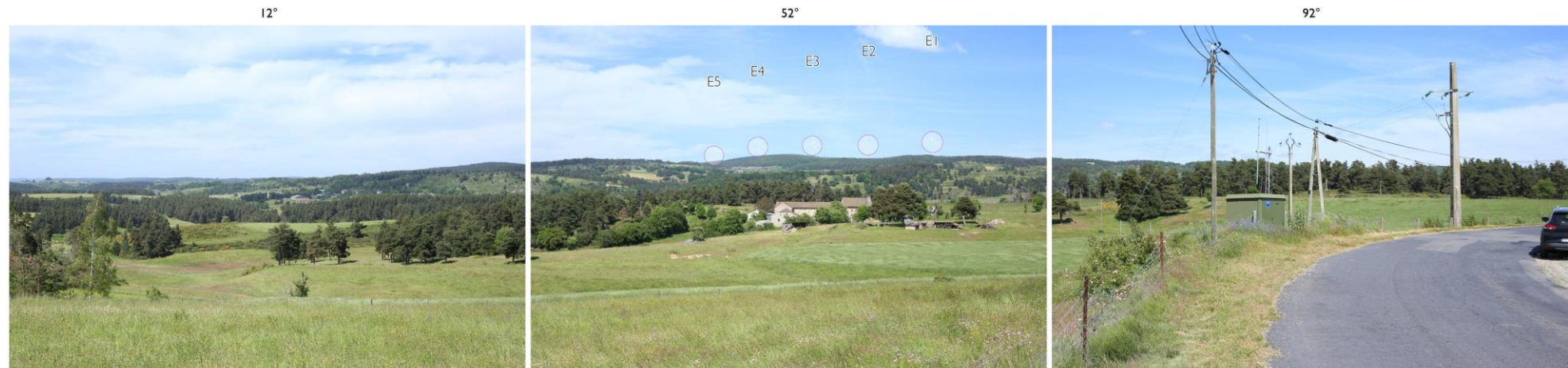


Fig.202 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)

Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis la D34 – Sortie nord des Laubies



Visibilité du projet :

5 éoliennes visibles en visibilité permanente

Impacts paysagers : Les 5 éoliennes du projet sont visibles. Leurs mâts sont plus ou moins partiellement masqués par le relief et les boisements, ce qui diminue la taille perçue des éoliennes. Du fait du recul des éoliennes, l'effet de surplomb est présent, mais faible.

La lisibilité de l'implantation en ligne est excellente avec des interdistances entre les éoliennes régulières.

L'emprise visuelle horizontale du projet est d'environ 20°. Les impacts paysagers du projet sont modérés.

Impacts patrimoniaux et touristiques : Aucun élément patrimonial ou touristique n'est visible depuis ce lieu. Les impacts patrimoniaux et touristiques sont nuls.

Impacts cumulés : Aucun autre parc éolien n'est visible sur la frise photographique.

Les impacts cumulés sont nuls.

Fig.203 : Photomontage (champ horizontal : 39,597°; distance de lecture 40 cm)

Les études menées

Etude paysagère : Patrimoine

Les impacts du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques sont la plupart du temps de nuls à faibles sur le territoire d'implantation du projet.

Un seul monument historique connaît un impact modéré sur le territoire d'étude du projet; la Ferme de Combettes du château d'Estables.



Les éoliennes seront partiellement visibles depuis les abords du château et des covisibilités ponctuelles avec l'église seront possibles depuis la vallée de la Truyère et le col des Quatre Vents.

Les impacts sur les autres sites touristiques demeurent nuls à très faibles, le relief et la végétation limitant fortement les perceptions du projet.

Nom	Enjeu	Impacts	PdV
Ferme de Combettes du château (Estables) (MH01)	Modéré	Modérés	5 - 9 11
Ferme du hameau de la Chaze (Les Laubies) (MH02)	Modéré	Nuls	-
Hôpital psychiatrique : chapelle Saint-Pierre, cimetière des fous, ancien bâtiment administration (Saint-Alban-sur-Limagnole) (MH08)	Modéré	Très faibles	28 - 30
Château (Saint-Alban-sur-Limagnole) (MH09)	Modéré à fort	Très faibles	28 - 30
Église Saint-Caprais (Prunières) (MH14)	Modéré	Faibles	34
Château d'Apcher (Prunières) (MH13)	Modéré à fort	Nuls	36
Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 (Saint-Chély-d'Apcher) (MH11)	Modéré	Nuls	39
Croix en pierre (Saint-Chély-d'Apcher) (MH12)	Modéré	Nuls	-
Église (ancienne) (Saint-Pierre-le-Vieux) (MH23)	Modéré	Très faibles	42
Château de la Baume à Prinsuéjols (Prinsuéjols) (MH74)	Modéré à fort	Très faibles	44
SPR de Malzieu-Ville	Fort	Très faibles	43
Baou de Lestival (Site classé)	Modéré	Nuls	-
PNR de l'Aubrac	Modéré à fort	Nuls - Faibles	31 - 35 37 - 38 40 - 44
Mende & Lot en Gévaudan	Modéré à fort	Nuls	-
Le Malzieu-Ville (Plus beau village de France)	Modéré à fort	Très faibles	43
GR43	Modéré	Très faibles	18
GR4	Modéré	Très faibles	26
GR65	Modéré	Très faibles	40
Ferme du Fiougeage	Faible à modéré	Faibles	13
Station de pleine nature du Bouvier	Modéré	Très faibles	18
Signal de Randon et Truc de Fortunio	Modéré à fort	Faibles	24
Lac du Ganivet	Modéré	Nuls	-
Réserve des bisons d'Europe de la Margeride	Modéré	Nuls	-
Roc de Peyre	Modéré	Faibles	37
Église de Saint-Denis-en-Margeride	Faible à modéré	Nuls	-
Église de la Villedieu	Faible à modéré	Très faibles	12
Église des Laubies	Faible à modéré	Très faibles	15
Bien UNESCO : Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen	Majeur	Nuls	-

Les études menées

Etude paysagère : Mesure d'accompagnement



Proposition de rendu visuel d'un panneau d'information

Dans l'intérêt de l'acceptation du projet, la mise à disposition d'information sur le parc éolien et sur l'éolien en général est intéressante.

Ce panneau sera installé à hauteur de l'embranchement qui permet l'accès à l'éolienne E1.



Exemple de poste de livraison

La seule infrastructure mise en place autour du projet est un poste de livraison installé en bordure du chemin d'accès à proximité de l'éolienne E3.

Afin d'assurer son intégration paysagère, une peinture vert foncé est proposée.

L'impact visuel du poste de livraison sera limité, celui-ci se trouvant dans un boisement.

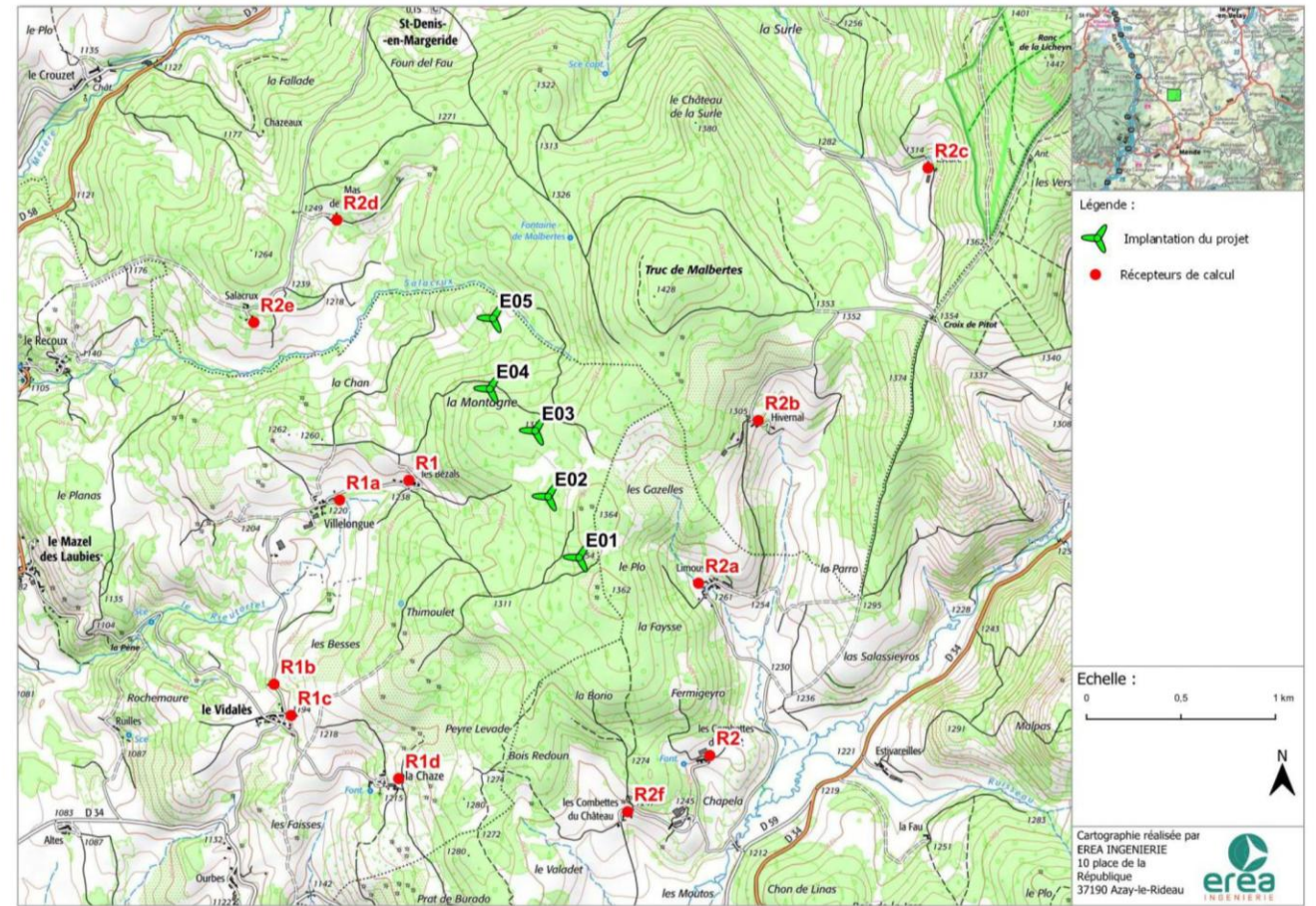
Les études menées

Etude acoustique : Etat initial

Les Bézals (R1)

Les Combettes du Château (R2)

- Campagne acoustique de 22 jours, du 09 au 30 octobre 2024
- Vents dominants Sud-Est
- Mesures pour des vents de 3 à 12 m/s (10,8 à 43,2 km/h)
- Pour des vents toutes directions, les niveaux résiduels sont globalement compris entre 31 et 56 dB(A) en période de jour, entre 19 et 47 dB(A) en période de nuit, selon les vitesses de vent.



Localisation des points de mesures et de la Zone Potentielle d'Implantation (ZIP)

Période jour = 7h – 22h

Période nuit = 22h – 7h

Raccordement envisagé

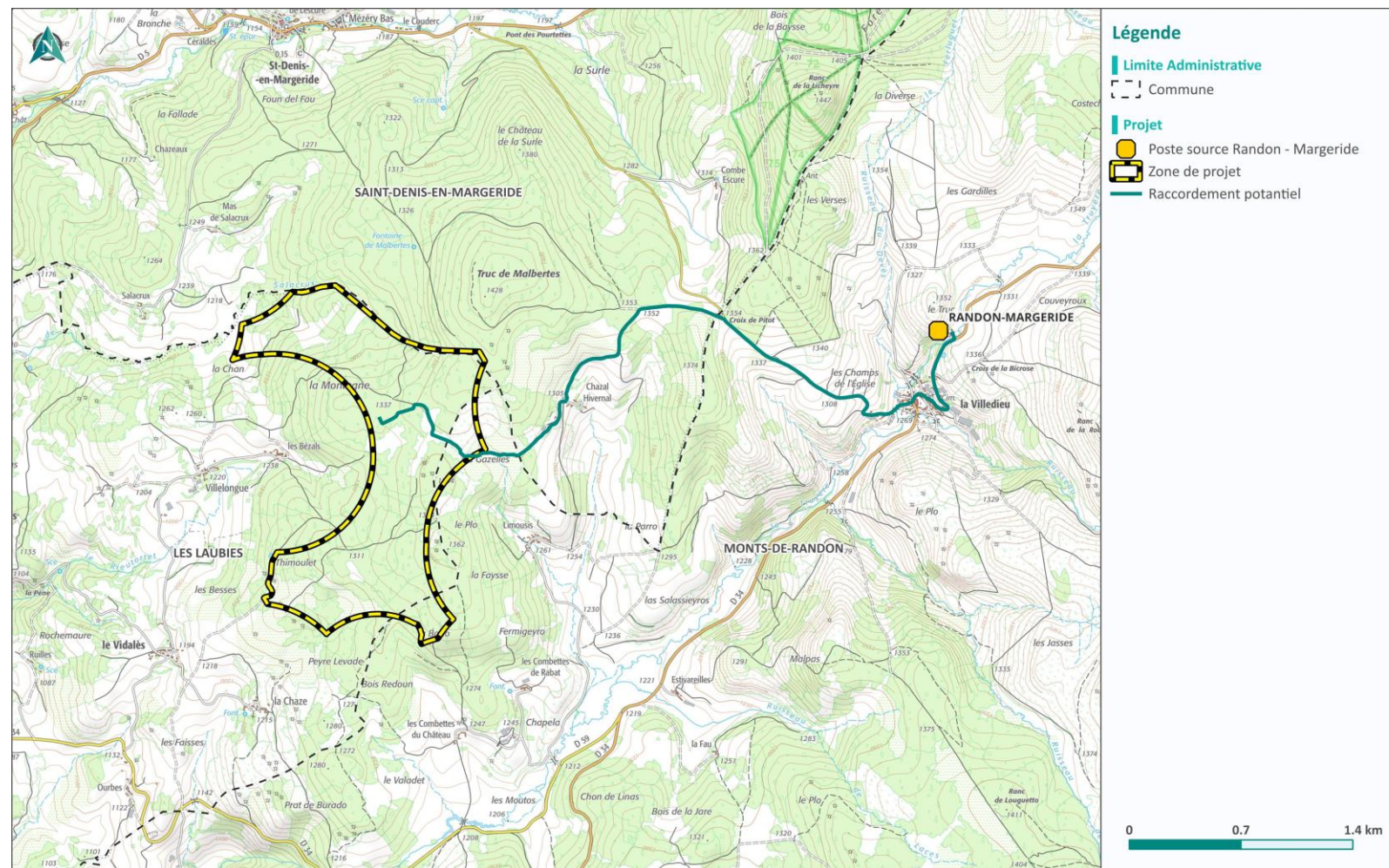
- **Poste source de Randon - Margeride**

Environ 5,4 km de câbles empruntant les axes de circulations (principalement routes départementales).

Sa construction dépend du gestionnaire de réseau.

Remarque :

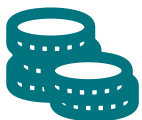
Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



Le projet en quelques chiffres



- Estimation de production : environ 48,75 GWh/an nette, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 22 000 habitants
- CO2 évités : environ 30 000 tonnes (hypothèse basse se basant sur la moyenne d'émission de CO2 du mix électrique français)



- Investissement approximatif total : 39 M€
- Investissement approximatif auprès des entreprises locales : 5,8 M€



- Emplois : 186 emplois dont une 60^{aine} à l'échelle départementale l'année de la construction
(source chiffres outils TETE ADEME)

Des recettes financières partagées

Des retombées économiques durables et non délocalisables sont attendues principalement via l'**IFER*** (*Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*), la **CFE** (*Cotisation Foncière sur les Entreprises*) et la **TFPB** (*Taxe Foncières sur les propriétés bâties*), ces deux dernières n'étant pas prises en compte dans le calcul ci-dessous.

La répartition sur le territoire dépend de la fiscalité locale. Concernant l'IFER, les retombées attendues se répartissent comme suit :

30% Département, 20% Commune, 50% EPCI

Puissance du projet	Min (5 * 3,675 MW = 18,3 MW)	Max (5 * 4,2 MW = 21 MW)
Commune des Laubies (20%)	31 680 €	36 200 €
Département de la Lozère (30%)	47 520 €	54 300 €
CC Randon-Margeride (50%)	79 200 €	90 500 €
TOTAL / an	158 400 €	181 000 €

*L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2026 = 8 620 €/MW



03 Votre interlocuteur

Un groupe expérimenté



Multi énergétique Suisse



7 500 collaborateurs, 30 pays



Expertise de 110 ans de production électrique



Volkswind est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre



Une entreprise pionnière créée en 1993



100 collaborateurs, 5 agences en France



Plus de 1 200 MW déjà installés en France

Nos métiers

Développement



Construction



Exploitation - Maintenance



Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits **74**

1236 MW

Parcs autorisés et en construction **630 MW**

Projets en étude **2000 MW**





04 Le comité de projet

Le périmètre du comité de projet

10 communes + 2 EPCI concernés dans un rayon de 6 km :

Les Laubies

Saint-Gal

Serverette

Fontans

Saint-Alban-sur-Limagnole

Sainte Eulalie

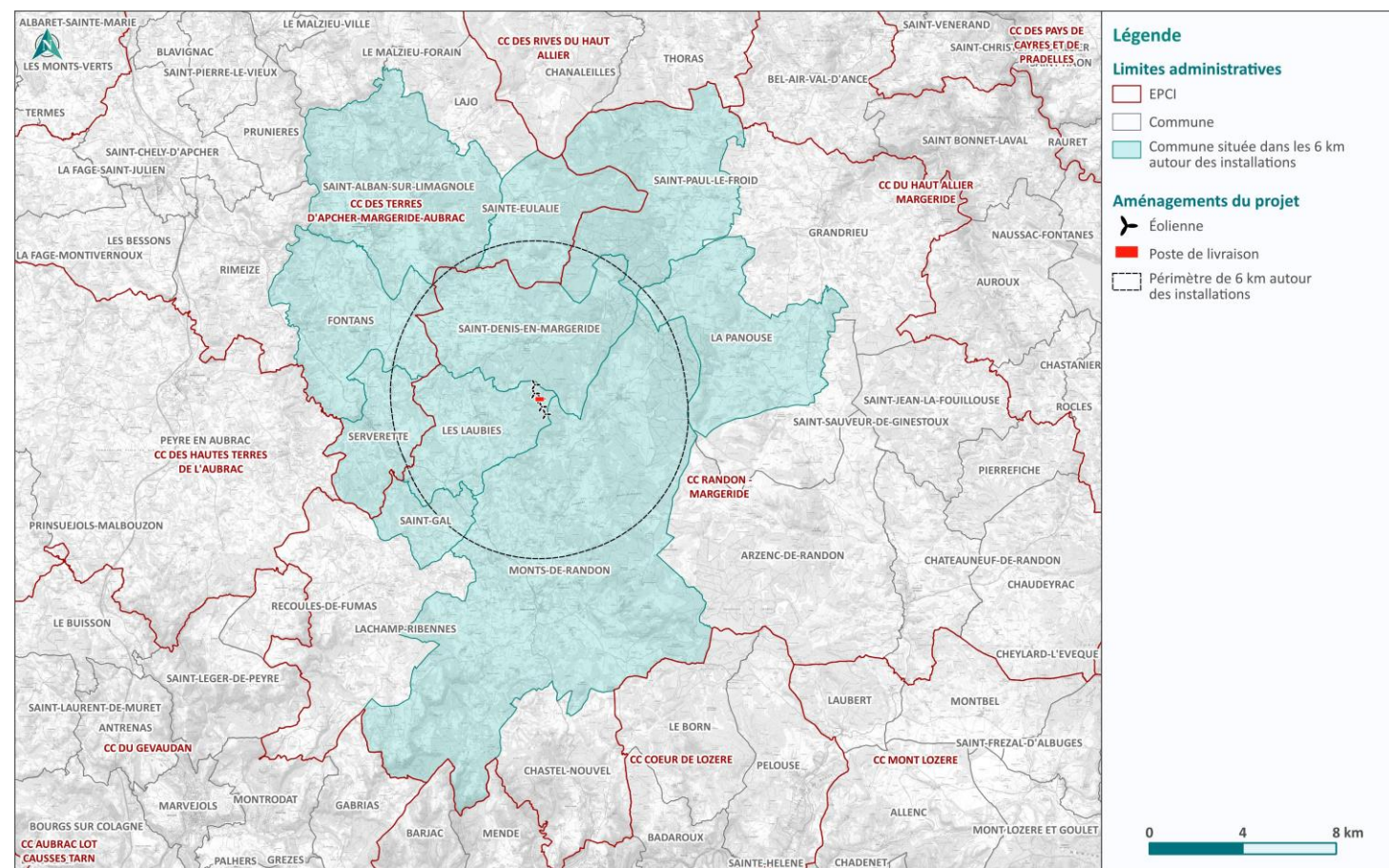
Saint-Paul-le-Froid

La Panouse

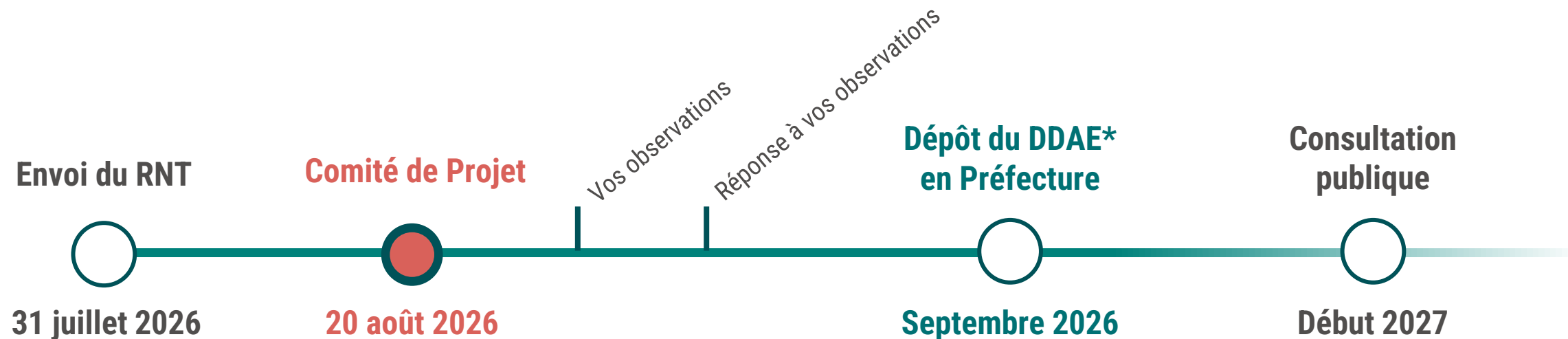
Monts de Randon

Saint-Denis-en-Margeride

CC Randon - Margeride
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac



Rétroplanning



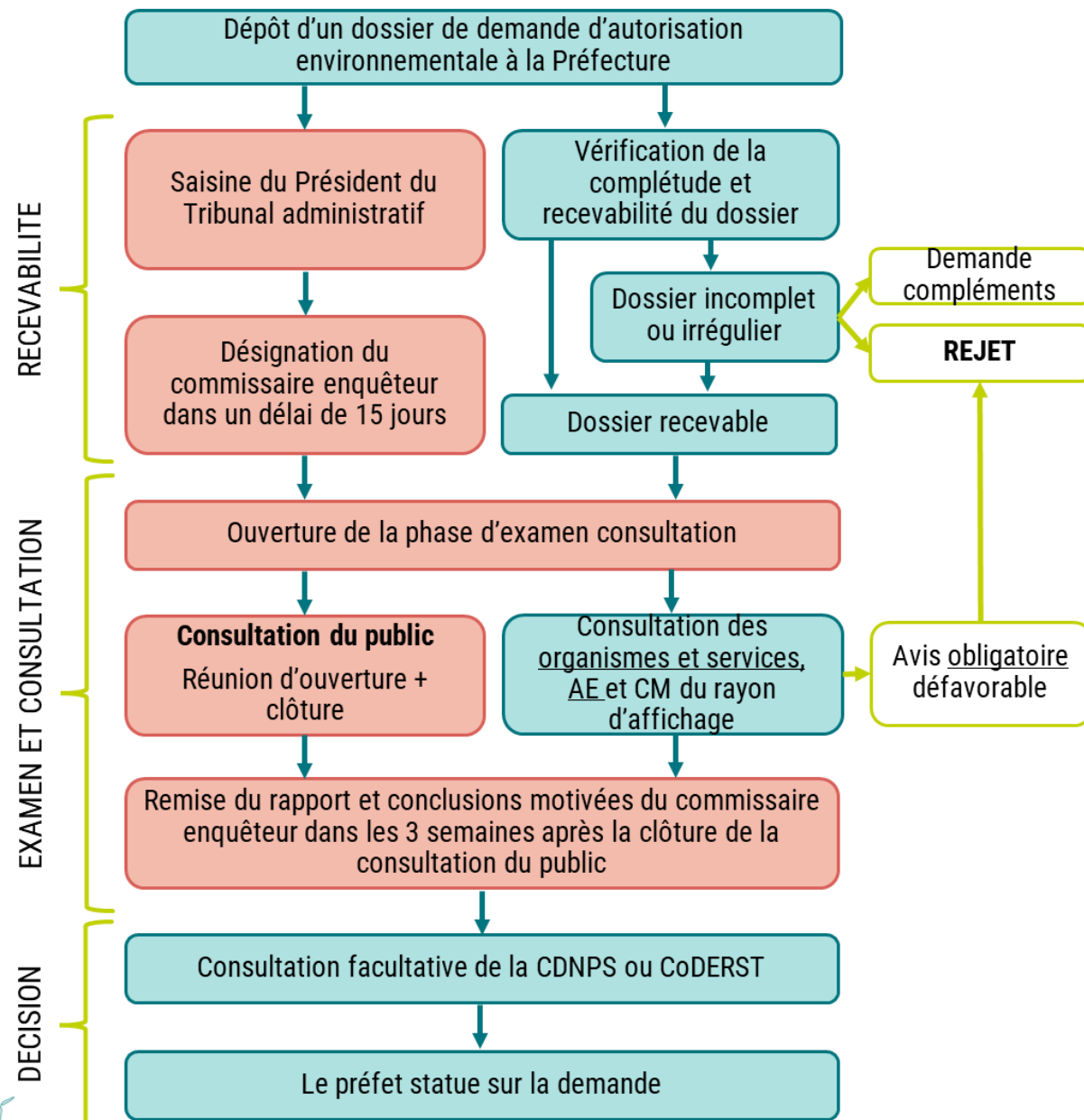
*DDAE = Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale



| Merci de votre attention !

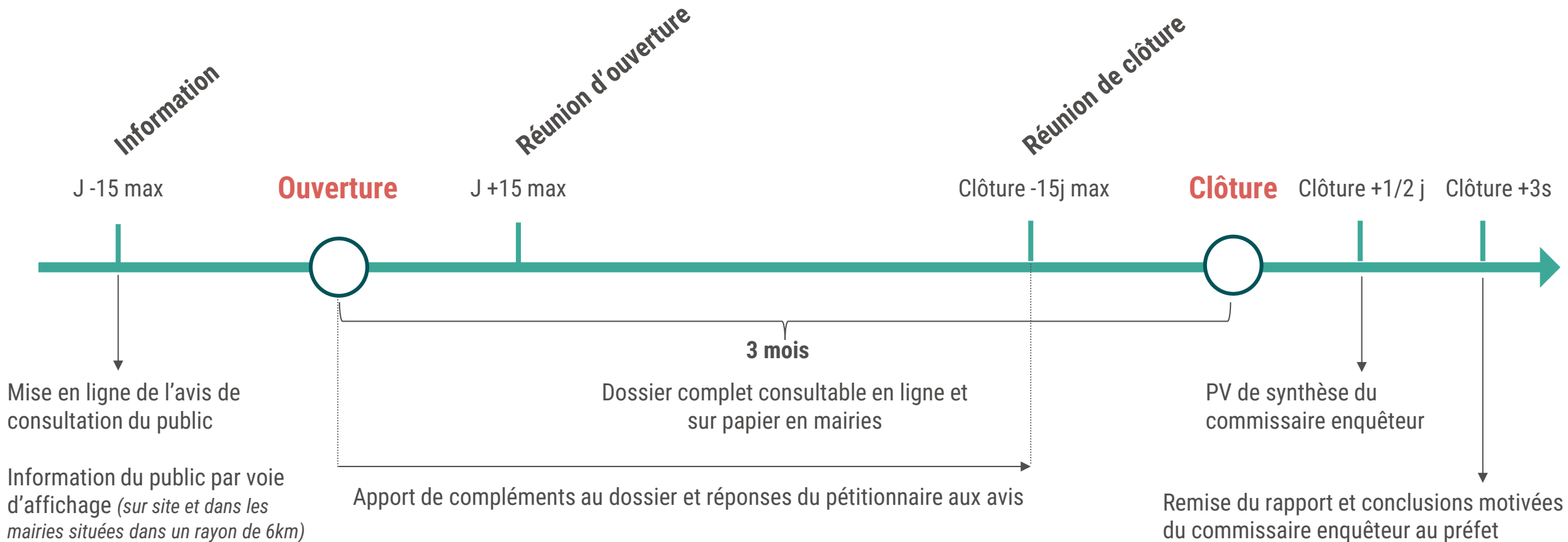
La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :



La procédure d'instruction : phase de consultation du public

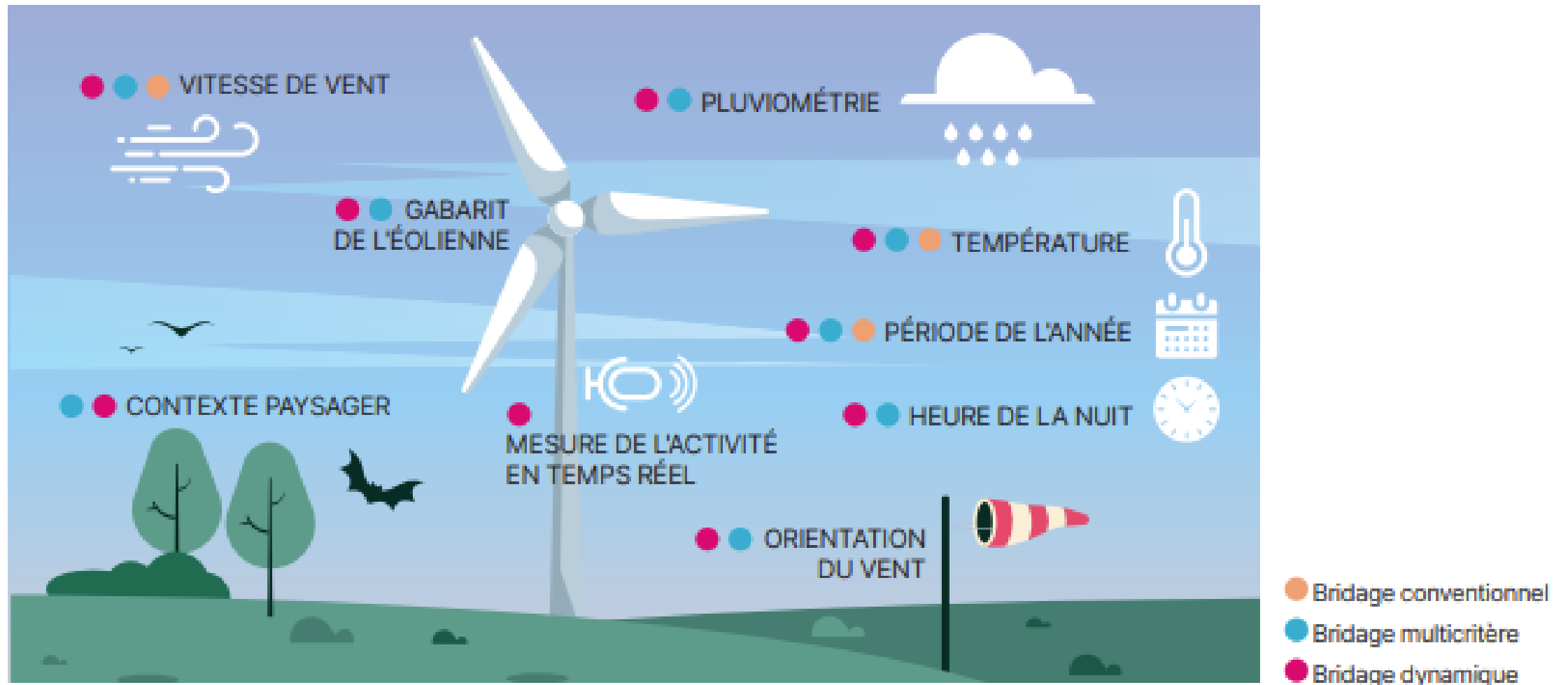
Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine (et max 15 jours après la clôture)



Biodiversité : Les SDA (Système de Détection de l'Avifaune)



Biodiversité : Les bridages chiroptères



La facture d'électricité

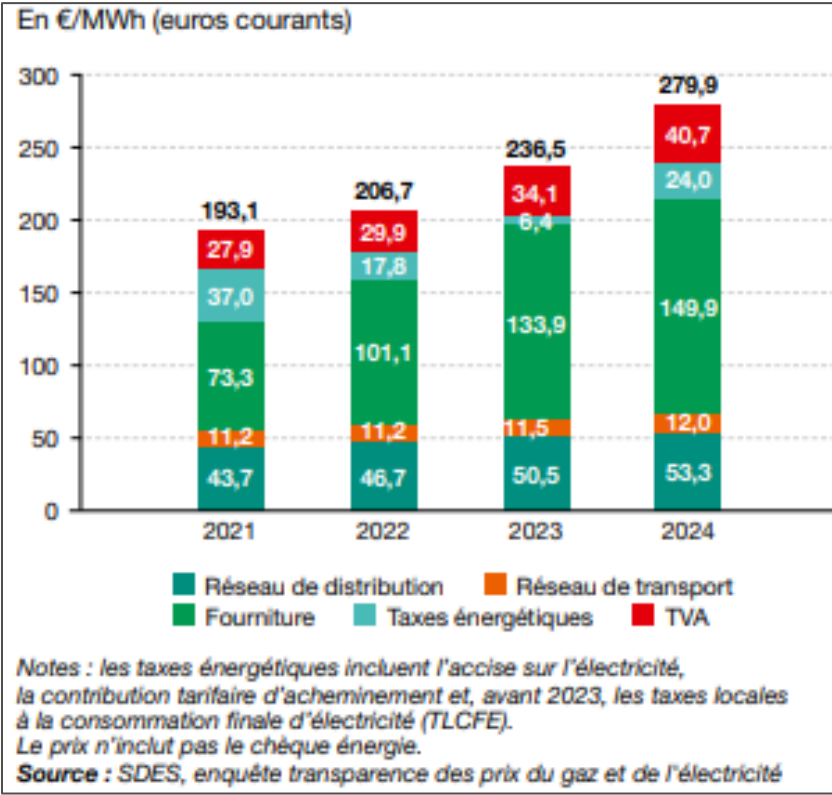
Décomposition du prix réglementé de l'électricité pour les ménages :

- **La fourniture d'électricité** : coûts de production, approvisionnement (et commercialisation)
- L'acheminement : **transport** et **distribution** de l'électricité via les réseaux
- Les taxes et contribution :
 - **La Contribution Tarifaire d'Acheminement** (CTA)
 - **L'accise sur l'électricité** (ex-CSPE) : **soutien aux EnR**, cogénération, maintien de tarifs réglementés dans les zones non interconnectées (Corse, DOM TOM, îles bretonnes...), les dispositifs de solidarité (tarifs sociaux)
 - **La TVA (20%)**

Les tarifs ont augmenté d'environ 35% entre 2015 et 2025, principalement en raison des coûts de production (**fourniture**) :

- Baisse de la disponibilité du parc nucléaire, et augmentation des dépenses de maintenance (*vieillissement des réacteurs, renforcement des exigences de sureté post Fukushima*)
- Augmentation recours énergies fossiles, et crise d'approvisionnement (gaz et charbon)

Décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France entre 2021 et 2024 (*Source : Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2024 – MTE*)



	Solaire	Nucléaire	Eolien	Hydroélectricité	Centrales Gaz	Centrales Charbon	Nucléaire EPR
Coûts de production moyens :	40-60 €/MWh	50-60 €/MWh	50-70 €/MWh	40-80 €/MWh	60-100 €/MWh	80-120 €/MWh	80-120 €/MWh